



Commission Risques

Les différents plans de secours et leur articulation

24 juin 2021

Visioconférence

Compte-rendu

SOMMAIRE

Par Marielle MUGUERRA, Adjointe à la cheffe de l'Unité départementale des Yvelines de la DRIEAT

Introduction

8

Par Gérard DEROUIN, sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, Président de la Commission Risques

I. Présentation du cadre réglementaire autour des différents plans de secours et leur organisation

Par Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDIPC) des Yvelines

1. Le risque zéro n'existe pas 9
2. Soyons prêts à faire face ensemble 10
3. La sécurité civile est l'affaire de tous 11
4. Que dit la loi de modernisation de la sécurité civile ? 11
5. La préparation et l'intervention des acteurs sont coordonnées par une autorité unique 11
6. Principes et organisation du dispositif opérationnel 12
7. Les dispositions générales 12
8. Pour faire face à des risques particuliers, des dispositions spécifiques 13
9. Garantir la pérennité du dispositif : les exercices et le retour d'expérience 14

II. Le Plan d'Opération interne : retour d'expérience d'un industriel 17

Par Marielle MUGUERRA, Adjointe à la cheffe de l'Unité départementale des Yvelines de la DRIEAT 17

Aliénor SALIN, Chef de l'établissement TOTAL de Gargenville 17

1. Introduction 17
2. Retour d'expérience d'un industriel 18

III. Le Plan communal de Sauvegarde : retour d'expérience d'une collectivité 23

Par Ludivine SVABEK, Directrice générale des Services à la Mairie de Porcheville 23

1. Présentation de la commune 23
2. PCS 23

IV. Le Plan d'Opération interne : retour d'expérience d'un industriel 28

Par Matthieu PIANEZZE, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDIPC) des Yvelines. 28

1. Malgré toutes les mesures de prévention, le risque zéro n'existe pas 28
2. Le Plan particulier d'Intervention pour affronter l'accident 28
3. Comment est élaboré un Plan particulier d'Intervention ? 29
4. Comment savoir si vous êtes concernés par un Plan particulier d'Intervention ? 30
5. Si vous êtes concernés par un PPI, soyez acteur de votre sécurité 30
6. PPI, êtes-vous prêt ? 31

Conclusion

34

Sous la présidence de

Monsieur le sous-Préfet de Mantes-la-Jolie Gérard DEROUIN

Nom	Organisme
MUGUERRA Marielle	DRIEAT
DEROUIN Gérard	Sous-Préfecture Mantes-la-Jolie
PIANEZZE Matthieu	SIDPC Yvelines
SALIN Aliénor	TOTAL
SVABEK Ludivine	Mairie Porcheville

Participants à la Commission Risques

Nom	Fonction	Organisme
ANTOINE Rodolphe	DST	Mairie de Meulan
BAYEUX Patrick		CADEB/FNE 78
BOURGEOIS Estelle	Conseillère déléguée	Mairie du Port Marly
CARRIERE Michel	Maire-Adjoint Eco ville, nouvelles modalités	Mairie des Mureaux
CHEVALIER Anne-Marie	Chef du Département Sûreté	ArianeGroup
CHOLET Philippe	Conseille municipal délégué à la sécurité des bâtiments	Mairie de Maule
CONTET Michel		JADE (Jonction d'Association de Défense de l'Environnement)
CORBARIEU Guy	Directeur général adjoint	Mairie de Croissy-sur-Seine
DENNETIERE Sabine	Responsable HSE	SEQENS
DUMONT Corinne	Secrétaire générale	Yvelines Environnement
EMONT Hugues	Directeur d'Etablissement	ArianeGroup
FAILLARD Mathilde	CRUM	DRIEAT/UD 78
FAUGERES Denis		Etablissement TotalEnergies de Gargenville
FAVROU Paulette	Maire	Maire de Tessancourt-sur-Aubette
FIACRE Joris	Chef de Police municipale	Mairie de Feucherolles
GIRARD Frédéric	Responsable Département SSE	ArianeGroup
GROSJEAN Thierry	Responsable technique du CSU	Mairie des Mureaux
HAUETER Ghislaine	Maire	Maire de Freneuse
HOUILLIER Véronique	Maire	Mairie des Alluets-le-Roi
LAGADEC Yves		Etablissement TotalEnergies de Gargenville
LAMISSE Daniel		UFC Que Choisir
LANNEL Pascal	Technicien Système Environnement	STELLANTIS
LEGER ASSICANON Elsa	Responsable HSE	Barry Callebaut
LEONARD Jean-Michel	Trésorier	Association Beynes Initiatives Environnement
LEPRETRE Olivier	1 ^{er} Adjoint au Maire	Mairie de Maule
LERSTEAU François	Président	Beynes Initiatives Environnement
MAIRESSE Sophie	Maire adjointe à la Santé, la Sécurité et à la Prévention	Mairie de Beynes
MARTINEZ Didier	Maire	Mairie de Porcheville
MEDZA EDZO Olivia	Consultante Sécurité industrielle	Etablissement TotalEnergies de Gargenville
NGUYEN Thi Ly Ly	Responsable Service HSE Qualité Inspection	Etablissement TotalEnergies de Gargenville

NTOUTOUME Nathanaël		Etablissement TotalEnergies de Gargenville
PALMEIRA Emmanuel	Environnement Manager	LINXENS France
PARKER Philippe	Responsable HSE	SEQENS
REYNAUD Jocelyne	Maire	Mairie de Vert
ROSELL Sophie		Sous Préfecture MLJ
ROSSI-JAOUEN Marie-Josée	Conseillère au CESER-IDF Représentante de FNE-IDF Présidente FNE Yvelines Conseillère municipale Beynes	
ROUSSEL Sylvain		Etablissement TotalEnergies de Gargenville
SOUCARET Rodolphe	Adjoint au maire délégué aux travaux, aux Grands Projets et à l'Environnement	Mairie de Port-Marly
THOMELIN Corinne		Mairie de Porcheville
ZUNINO Christian	Responsable Santé, Sécurité, Environnement	LINXDENS France

Accueil

Par Marielle MUGUERRA, Adjointe à la cheffe de l'Unité départementale des Yvelines de la DRIEAT

Nous avons pris un petit peu de temps pour laisser le temps à chacun de se connecter. C'est un grand plaisir, pour moi, de vous accueillir et d'ouvrir cette Commission Risques du S3PI Vallée de la Seine. Nous savons bien que le format vidéoconférence n'est pas, tout à fait, le plus convivial. Nous espérons revenir à un présentiel prochainement, au moins pour certains types d'évènements organisés par le S3PI dans la demande remontée, faite pour le Conseil d'Orientation. J'enlève le masque, quelques instants.

Je suis Marielle MUGUERRA. J'occupe le poste d'adjoint à la cheffe de l'Unité départementale des Yvelines depuis novembre 2020, après une alternance de postes en administration centrale et en services déconcentrés, notamment dans les Yvelines comme Inspecteur des Installations classées. Je ne découvre donc pas le S3PI et la richesse des échanges qu'il peut générer, susciter.

Je remercie Louis LOUCHE pour l'organisation de cette Commission et, également, les intervenants qui ont accepté de donner un petit peu de leur temps pour partager leur expérience sur le sujet.

Quelques points techniques. Je précise que cette Commission est enregistrée, comme à l'accoutumée pour les commissions du S3PI, afin de pouvoir établir un compte-rendu.

Je précise aussi que, par défaut, vos micros sont coupés. Un temps d'échange sera prévu après chaque présentation. Je vous invite à faire part de vos questions, à travers le chatt : la petite bulle dans le bandeau en bas de votre écran. Les questions seront relayées par Louis à chaque fois.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour parler des plans d'urgence. Je laisse tout de suite la parole à Monsieur le sous-Préfet pour nous en dire un petit peu plus.

Introduction

Par Gérard DEROUIN, sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, Président et la Commission Risques

Merci. Bonjour à tous. Nouveau rendez-vous dans un cadre - Marielle vient de le dire - particulier. C'est la première fois que la visio est utilisée. Mais après tout, pourquoi pas. Nous nous y sommes habitués, malheureusement ou heureusement, je ne sais pas. En tout cas, cela bouscule un peu nos méthodes de travail mais nous y arrivons.

Je crois que la dernière Commission était en novembre 2019, sur la thématique des déchets dans le cadre du Plan régional. Un certain nombre de travaux ont été menés. Des publications ont été faites. De nombreux articles ont été publiés depuis un an, un an et demi, notamment suite à l'affaire Lubrizol à Rouen qui a, forcément, bousculé les choses et qui a conduit à revisiter un certain nombre de méthodes de travail et de regards sur les outils : c'est ce dont nous parlerons aujourd'hui. Nous avons un certain nombre d'outils dans les mains, conduits par différents opérateurs, soit par l'Etat, par les collectivités. A un moment donné, il faut conjuguer et combiner tous ces outils pour avoir un caractère opérationnel le plus efficient possible. C'est ce dont nous parlerons aujourd'hui à travers le rappel des textes - notamment le Plan ORSEC ou le dispositif ORSEC - les retours d'expérience avec deux témoignages sur une entreprise (Total) et sur une commune (Porcheville).

Il est bien de revisiter souvent ces choses parce que, dans ce domaine, il faut éviter de tomber dans la routine. Il faut toujours et toujours vérifier que les dispositifs mis en place sont en capacité de fonctionner. Quand la crise est là, il faut les déclencher et il faut être immédiatement opérationnel. Il faut toujours avoir à l'esprit que l'accident peut arriver parce que, parfois, le quotidien l'emporte. Mais la crise est toujours en veille, si je puis dire et nous devons l'être tout particulièrement : nous devons l'être ensemble. C'est l'objet de notre discussion d'aujourd'hui : vérifier, d'abord, que les process sont bien en place, qu'ils sont bien calés. L'objectif est de les faire évoluer tout simplement à travers les mises en pratique et les témoignages.

Je n'en dirai pas plus. Nous allons dérouler l'ordre du jour. Monsieur PIANEZZE nous parle du dispositif ORSEC.

I. Présentation du cadre réglementaire autour des différents plans de secours et leur organisation

Par Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) des Yvelines

Merci, Monsieur le sous-Préfet. Je me présente rapidement. Je suis arrivé au mois d'avril dans le Département, comme Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection civile. J'ai remplacé Monsieur Olivier FLIECX parti dans un autre département. Auparavant, j'étais au Ministère de la Santé et j'ai connu, notamment sur la dernière année, la crise du Covid au niveau national. C'était très intéressant. A la marge, nous parlerons du volet sanitaire qui, nous le voyons depuis plus d'un an, est le risque majeur qui peut frapper le pays comme cela quand nous nous y attendons le moins et générer toutes les difficultés que nous avons depuis de longs mois maintenant.

Tout d'abord, je m'excuse : il y a peut-être des spécialistes, qui connaissent très bien cela. Mais il est important pour les mairies, les communes, les associations connectées que nous fassions un rappel sur ce qu'est ce terme ORSEC que nous entendons souvent dans ce domaine. C'est l'Organisation de la Réponse de Sécurité civile. C'est un des aspects majeurs de ma mission au Cabinet du Préfet : être capable d'adapter cette réponse de sécurité civile au niveau d'un département comme les Yvelines du mieux possible.

1. Le risque zéro n'existe pas

Nous le voyons, le risque zéro n'existe vraiment pas. Ces 20 dernières années, en France, nous avons été soumis à pas mal d'évènements graves. Tout le monde se souvient :

- de la fameuse tempête de 1999 qui avait frappé, quasiment, l'ensemble de la métropole ;
- les feux de forêts caniculaires liés à la vague de chaleur sans précédent en 2003 ;
- le fameux accident industriel d'AZF en 2001 ;
- les inondations du début des années 2000. En parlant d'inondations, cette semaine (mardi après-midi) le Préfet des Yvelines a décidé d'ouvrir le Centre opérationnel départemental puisque quatre communes du nord-est du département ont été impactées par de fortes pluies. Il y a quasiment eu 75 mm d'eau en une heure sur le nord-est du département : c'est colossal par rapport aux prévisions actuelles de Météo-France.

Il faut être clair : nous sommes toujours exposés à de nombreux aléas qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, avec le Covid, nous sommes en plein dedans depuis plus d'un an. Ces effets-là sont parfois amplifiés par le mode de fonctionnement de notre société très dépendante, aujourd'hui, de l'énergie électrique, des réseaux de communication (téléphone, Internet, routes, rails, aérien) et des approvisionnements en flux tendus dans lesquels nous fonctionnons de plus en plus.

Notre objectif est de pouvoir réduire nos vulnérabilités par des mesures de préventions et de pouvoir - j'insiste là-dessus - préparer, à l'avance, une organisation solide et rodée pour répondre, dans l'urgence, à ces événements. C'est vraiment ce que nous avons vécu, il y a deux jours dans le département : en mode urgence, les services de l'Etat ont pu appuyer les communes rapidement pour que la police, le SDIS se rendent sur place. Une dame, pour qui la situation aurait pu être dramatique, était bloquée dans le RER A. Elle parlait, à son conjoint, des policiers et des pompiers et elle a pu être dégagée. Le risque zéro n'existe vraiment pas.

2. Soyons prêts à faire face ensemble

Monsieur le sous-Préfet l'a dit tout à l'heure (la formule est bonne) : soyons prêts à faire face ensemble. Nous sommes d'accord qu'il faut que nous soyons acculturés à tous ces risques dans notre pays. Si vous regardez un peu l'historique que je vous ai mis en-dessous :

- 1952 - ce n'est pas si loin - c'est la création du Plan ORSEC (Organisation des Secours départementaux déjà placés sous l'autorité du Préfet) ;
- 1987. Il y a eu des compléments avec des ORSEC zonaux, au niveau des zones de défense. J'y reviendrai un peu tout à l'heure. Vous aurez une carte pour ceux qui ne connaissent pas le découpage de la métropole et des DOM-TOM avec les zones de défense. La création des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) pour les installations dangereuses fixes : j'y reviendrai plus tard. Les Plans de Secours spécialisé (PSS) pour les autres risques technologiques et ceux d'origine naturelle. Si vous vous souvenez, il y avait les fameux Plans rouges destinés à porter secours à de nombreuses victimes ;
- Le vrai pas en avant a été fait en 2004, suite au dramatique événement d'AZF. Toute une réflexion a été faite au niveau des services de l'Etat pour que nous puissions créer, rédiger cette organisation de la réponse de sécurité civile - ce fameux Plan ORSEC - qui devient (j'insiste) l'Organisation unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence.

3. La sécurité civile est l'affaire de tous

Sur cette slide nous insistons - le sous-Préfet l'a dit en introduction - sur le fait que la sécurité civile est vraiment l'affaire de tous. Il ne faut pas se cantonner à se dire : « d'accord, il y a un Gouvernement, des services de l'Etat, nous ne compterons que sur eux ». Non, il faut que tout le monde soit dans la boucle en la matière lorsque nous sommes situés dans des zones, des territoires à risques, ou même quand cela nous frappe. Comme avant-hier dans le nord-est du département, des zones d'inondation n'avaient pas été forcément vues ou anticipées : il faut être capable de réagir très rapidement.

Le changement de cette appellation implique d'élargir, au-delà du cercle des professionnels de l'urgence (sapeurs-pompiers, Samu, forces de l'ordre), la préparation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publiques et privés - j'insiste sur le mot « privé » - susceptibles d'être impliqués.

Diverses réglementations imposent déjà, à certains acteurs, de développer des plans comme le fameux POI - je crois que nous l'aborderons tout à l'heure pour Total à Gargenville - pour les installations classées SEVESO ; les Plans communaux de Sauvegarde pour toutes les mairies. J'insiste énormément sur le fait que vous devez réaliser, en 2021, des plans communaux de sauvegarde adaptés, du mieux possible. A Houilles, ils ont déclenchés ce PCS mardi : cela a permis de débloquent plein de choses et d'être le plus efficace possible sur le terrain. Il y a les Plans d'Intervention et de Sécurité pour certains exploitants de réseaux routiers ou ferroviaires ; les Plans blancs pour les établissements de santé. Par exemple, le Plan blanc avait été déclenché sur Paris intra-muros lors de la vague d'attentats en novembre 2016.

Tous ces plans forment la base du fameux ORSEC. L'objectif final de cet ORSEC est de coordonner tout cela. C'est un élément chapeau et coordonnateur de ces organisations. Le but est d'entretenir le réseau des acteurs susceptibles d'être sollicités dans les situations d'urgence et surtout - ce qui est très important : je l'ai vu sur mon poste précédent au Ministère de la Santé - de développer, vraiment, des habitudes de travail en commun : se connaître, savoir ce que nous faisons, avoir les bons contacts, les bons numéros. Cela constitue un des objectifs du Plan ORSEC.

4. Que dit la loi de modernisation de la sécurité civile ?

Nous allons faire un peu de texte, sans vous abrutir avec cela.

Avec la loi de 2005, la loi de modernisation de la sécurité civile recense chaque personne publique ou privée dans le Plan ORSEC. C'est un texte de base que je vous incite à aller consulter : vous en aurez la référence quand la slide voudra bien s'afficher.

Il y a un petit souci : c'est le jeu des réunions de ce type. Il y a aussi des textes pour les exploitants de réseaux datant de 2007. J'insiste fortement sur ce texte très important.

Pour les communes connectées autour de cette table virtuelle, très important extrait de l'article 13 de la loi sur le Plan communal de Sauvegarde (PCS). Il vous donne des bases pour travailler en la matière.

Pour tous les citoyens, l'extrait de l'article 4 de cette loi. « *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile....* ».

Nous mettrons à disposition les textes de loi sans difficulté.

5. La préparation et l'intervention des acteurs sont coordonnées par une autorité unique

Comme je le disais, la préparation et l'intervention des acteurs sont coordonnées - j'insiste aussi là-dessus - par une autorité unique.

La réponse aux situations d'urgence exige la mobilisation rapide de tous les moyens publics et privés et leur coordination efficace. Si nous voulons être efficaces, il faut que la direction soit unique. Sinon, cela part dans tous les sens. Elle doit être assurée par les maires ou les préfets, les autorités de police générale investis de ces pouvoirs étendus dans de tels cas, uniquement. Il ne faut surtout pas se disperser dans des cas de figure de ce type.

En cas d'événement, le Directeur des Opérations de secours (DOS) repose, dans le cas général, au quotidien, le plus couramment, sur le maire ; le cas échéant, si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention, ou lorsque le problème concerne plusieurs communes, le Préfet de Département commande le dispositif O.R.S.E.C. Le maire, dans ce cas de figure, reste alors chargé uniquement des mesures de soutien à sa population.

Cas particulier qui peut être intéressant pour vous : Paris et les départements de la petite couronne. La Direction des Opérations de Secours (DOS) est assurée en permanence par le Préfet de Police, qui peut, dans certains cas, la déléguer aux préfets des départements concernés.

En mer, même si nous ne sommes pas concernés dans les Yvelines, c'est le Préfet maritime qui assure la direction des opérations de secours et commande le dispositif ORSEC maritime.

En dessous, vous avez le rôle, plus détaillé, du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.). Je vous l'ai mis en cinq points me semblant bien résumer son rôle :

- diriger et coordonner les actions de tous les intervenants ;
- assurer et coordonner la communication. Nous le savons, en 2021, le monde de la communication est de plus en plus important : que ce soit les réseaux sociaux, les chaînes d'information. Normalement, le seul pilote à bord, en matière de communication - j'insiste pour les élus qui nous écoutent, les exploitants industriels - c'est le DOS : il mène la barque. Il ne faut pas que cela parte dans tous les sens sinon, derrière - nous l'avons vu un peu avec Lubrizol - le discours de l'Etat est un peu obstrué par les réseaux sociaux, les chaînes d'info et nous pouvons nous imaginer des choses qui, parfois, n'ont pas eu lieu, notamment lors de cet événement ;
- informer les niveaux administratifs supérieurs. C'est classique : remonter au niveau national ;
- anticiper les conséquences. Très important, l'anticipation de sortie de crise. La phase d'anticipation est mal faite ou, tout simplement, nous n'avons pas les bonnes ressources humaines. Cela amène, parfois, à des difficultés pour la sortie de crise ;
- le DOS peut mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétence. Il peut donc faire appel à des experts du monde privé et pas forcément uniquement du public pour avoir besoin de tel ou tel appui sur un sujet.

Si les conséquences risquent de dépasser les limites ou les capacités d'un département - cela rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure - le Préfet de Zone de Défense, voire le Gouvernement dans les cas les plus extrêmes, interviennent dans la conduite des opérations lorsque c'est nécessaire. Vous voyez la petite carte en-dessous de la page 7 ; pour ceux qui ne connaissent pas j'avoue que ce n'est pas toujours très simple de connaître les cartes des zones de défense en France. Nous sommes bien situés dans celle de Paris-Ile-de-France. Vous voyez que le pays est découpé avec une zone nord, est, ouest, sud-ouest, sud-est et sud autour de Marseille. Il y a aussi des zones au niveau des DOM-TOM non précisées sur la carte, ce qui est dommage, mais qui sont concernées par ce découpage.

L'organisation des opérations se prépare dans le cadre du plan ORSEC élaboré au niveau :

- départemental par les Préfets de Département ;
- zonal par les Préfets de Zone ;
- maritime par les Préfets maritimes.

Je vais insister sur le petit point d'attention sur la droite de la carte. Certaines communes soumises à des risques majeurs localisés ont l'obligation de décliner le plan ORSEC en élaborant un Plan communal de Sauvegarde (P.C.S.). La réalisation de ce plan est fortement conseillée pour toutes les communes (même celles qui ne sont pas soumises à un risque majeur localisé). Des épisodes pluvieux, comme nous avons eus il y a deux jours, peuvent frapper une commune qui n'a jamais eu une inondation de sa vie. D'un coup, elle devra agir dans la précipitation, dans la crise, avec le stress des citoyens qui appelleront à la mairie : « que faisons-nous, Monsieur le Maire ? » Ils appelleront la police, la gendarmerie ou même directement la Préfecture comme mardi. Allez-y ! Lancez-vous. Il y a maintenant des manuels qui peuvent vous accompagner. Lancez-vous dans l'élaboration d'un Plan communal de Sauvegarde adapté en mode 2021 et non quelque chose qui restera dans les tiroirs à prendre la poussière ! Il faut que l'équipe municipale soit capable de s'en saisir dans tous types de crises (naturelles, industrielles, technologiques, etc.) : même un avion tombant du ciel, comme avec la Germanwings, des choses complètement improbables qui peuvent frapper.

Pour prendre en compte les missions relevant de leur compétence dans le cadre ORSEC :

- l'alerte et l'information des populations ;
- l'appui aux services de secours ;
- le soutien des populations : nous l'avons vu il y a deux jours avec le renfort de la Croix Rouge. Dès que nous déclenchons un PCS, nous pouvons appeler une association comme la Croix Rouge qui viendra aider le maire à transformer un gymnase en mode d'accueil de familles, de sinistrés. C'est très important ;
- l'information des autorités. J'insiste : vous avez un Préfet de Département. N'hésitez pas à lui remonter les informations. Il ne faut surtout pas garder cela à son niveau quand la crise frappe.

Pour faire face à des situations d'urgence plus courantes nécessitant la mobilisation de moyens communaux et impliquant le maire comme Directeur des Opérations de Secours.

Derrière, vous verrez une première slide. Il est dommage que nous ne puissions pas mettre les pages 8 et 9 en même temps car c'est une slide globale mais vous le verrez sur la maquette. Il y a plusieurs niveaux de réponses au niveau de la crise. J'aime bien ce graphique. Je le trouve bien fait :

- le niveau européen qui est, pour moi - sans langue de bois - un petit peu opaque. Je l'ai vu en exercices nationaux. Je n'ai pas forcément très bien compris à quel moment ils peuvent être saisis. Nous n'avons pas eu besoin de le faire récemment. Ce qui est autour de l'Union européenne est toujours très opaque mais, si vous vous renseignez dans les textes, vous trouverez ;
- le niveau national avec le COGIC (Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Crises). J'insiste sur le terme interministériel ;
- au niveau zonal, le Plan ORSEC de zone avec le Préfet de zone. Vous ne le voyez pas sur la slide mais vous le verrez sur la slide 9, avec le centre opérationnel de zone. C'est lui qui coordonne les moyens zonaux ;
- si la crise reste uniquement au niveau départemental, c'est le Préfet que vous voyez. Avec tous les moyens que vous voyez sur sa gauche (pompiers, Samu, police, gendarmerie, hélicoptères de la Sécurité civile) il est le Directeur des opérations de secours avec son COD (Centre opérationnel départemental) et, parfois, nous ouvrons des postes de commandement opérationnel avancés sur le terrain. Ils seront le lien entre ce que fait le Préfet au niveau de son COD, à la Préfecture de Département, et les infos de terrain où nous gérons au plus près de la crise. Nous avons fait, par exemple, un exercice début mai sur le site du SIAAP à Achères. Nous avons un PCO avancé sur la commune de Maisons-Laffitte en lien le COD à Versailles ;
- au niveau de la commune, Monsieur le Maire peut être le Directeur des Opérations de Secours. Il est installé dans son poste de commandement communal où il pilote la crise dans un lieu bien précis. Il doit être prévu en amont également afin de piloter au niveau de sa commune.

Sur la slide 9, vous voyez le Préfet de zone et, sur la droite, les différents échelons. Je pense qu'il est intéressant pour vous de voir comment c'est réparti pour notre pays.

6. Principes et organisation du dispositif opérationnel

Je l'ai dit tout à l'heure, je ne veux absolument pas que ce fameux Plan ORSEC soit un « document figé » prenant la poussière comme l'Administration peut le produire parfois en grand volume. L'objectif est que ce soit des choses très pratico-pratiques et une organisation globale évoluant avec son temps. Les soucis de 2021 ne sont plus ceux de 1975 : nous en sommes tous d'accord. Nous le voyons très clairement ces dernières années.

Il est basé - c'est très bien avec la DRIEAT pour le secteur qui les concerne - sur une analyse des risques donc adaptée aux risques prévisibles recensés.

C'est aussi une organisation qui doit être permanente : elle ne se « déclenche plus », s'appuie sur les procédures de vigilance, veille permanente de certains risques (intempéries, inondations et risques sanitaires...).

Progressive : elle doit être déployée selon l'ampleur des événements. L'objectif n'est pas de sortir toute la cavalerie quand il y a un petit événement, nous l'avons déjà vu : je ne citerai pas de département ni de commune. Parfois nous partons un peu en vrille en fonction d'un événement : nous faisons venir toute la troupe et, au final, une demi-heure après, il n'y a plus de souci. Soyons aussi modérés dans l'utilisation du Plan ORSEC.

Il doit être adaptable. Le schéma général de réaction est suffisamment souple - vous le verrez si vous allez voir les textes de manière plus précise - pour s'adapter à toutes les situations même celles non prévues.

Rodés - depuis un an, nous sommes un peu mis en difficulté avec le Covid - des entraînements et des exercices réguliers. Le terme "réguliers" est en gras. Je l'aurais même souligné. Il est très important. Il faut s'accoutumer, s'entraîner. Au niveau de la Préfecture, nous faisons des exercices de petite, de moyenne, de grosse ampleur. Dès la rentrée de septembre - et je l'espère en 2022 - nous pourrons envoyer un peu de lourd au niveau des exercices pour continuer cette dynamique et ne pas se laisser submerger par le Covid.

Juste en dessous, vous avez le petit schéma du dispositif ORSEC. Il se compose de dispositions générales et de dispositions spécifiques : nous y viendrons tout à l'heure, notamment avec le fameux PPI.

7. Les dispositions générales

Cela peut intéresser quasiment tout le monde. C'est la véritable colonne vertébrale du dispositif qui organise au niveau départemental, au niveau zonal et au niveau maritime. Je n'entrerai pas sur le niveau maritime car nous ne sommes pas concernés dans les Yvelines.

Au niveau départemental, c'est tout ce qui est :

- fonctionnement de la chaîne de commandement ;
- la veille. C'est très important : nous l'avons vu lors des épisodes neigeux, le verglas. Il faut être au plus près de Météo France dans des cas de figure comme cela. Je n'étais pas encore arrivé mais le COD a été ouvert dans une nuit du mois de février dernier. Nous pouvons vite être pris de court par des événements climatiques de ce type : inondations c'est clair mais la neige et le verglas également. Cela devient très dangereux pour les usagers de la route, notamment. Prise en compte des procédures de vigilance (météo, crues) ;
- l'alerte en toutes circonstances des acteurs. Que ce soit à 2 heures du matin, ou à 8 heures, le 31 août ou le 31 décembre. Nous nous devons d'être capable d'être alertés en temps et en heure ;
- l'alerte et l'information des populations ;
- la communication, fondamentale en 2021. Si vous dites une bêtise sur Twitter, quand vous êtes un service de l'Etat, vous prendrez un retour de bâton très violemment. Il faut faire très attention à l'utilisation. Je vous rassure, nous avons un très bon service de communication dans les Yvelines qui, avant chaque Twitt, pèse ses mots en lien avec le Directeur de Cabinet du Préfet ou le Préfet lui-même ;
- les missions pré-identifiées doivent, évidemment, apparaître comme : le secours à de nombreuses victimes, l'hébergement, le ravitaillement, le soutien des populations sinistrées, la prise en charge des graves perturbations des réseaux de téléphonie, d'électricité, d'eau... Si vous avez un peu suivi l'actualité, vous avez vu les problèmes de réseau de téléphonie d'il y a 15 jours pour les appels de numéros de secours. Nous n'avons pas été trop impactés dans les Yvelines mais, dans d'autres

départements, cela a été un gros bazar. Ils ont su s'adapter, ont mis d'autres numéros en place. Il y a quand même quelques dégâts humains : quelques départements ont eu quelques décès à cause d'une prise en charge trop tardive. Il faut être capable de s'adapter au niveau du département.

Au niveau zonal, le fonctionnement de la chaîne de suivi et de coordination des opérations ; la synthèse des dispositifs ; l'organisation des renforts - très important. Si un département est complètement débordé par une crise, il faut que le Préfet de Département puisse bénéficier d'un apport de la zone en moyens humains, logistique, technique, etc. Le recensement des moyens rares : cela peut être très important aussi. Les modalités de coordination de l'information lorsque l'événement présente des incidences communes en mer et à terre.

Au niveau maritime, je vous le passe.

8. Pour faire face à des risques particuliers, des dispositions spécifiques

Pour ne pas trop aller sur ce dont je vais vous parler tout à l'heure après la présentation de la Directrice générale des Services de Porcheville, pour faire face à des risques particuliers des dispositions spécifiques existent au Plan ORSEC. Elles complètent les dispositions générales que nous avons abordées en préparant les réponses adaptées à certains risques pouvant faire l'objet de dispositions spécifiques sont notamment les suivants - je pense que cela va vous intéresser - :

- les risques naturels : inondations, avalanches (cela ira dans les Yvelines), cyclones (nous ne savons jamais par les temps qui courent), séismes (je ne sais pas si les Yvelines sont une zone très sismique) ;
- les risques technologiques localisés : nous sommes concernés ;
- les autres risques technologiques : transport de matières dangereuses, de matières radioactives, accident de transport collectif. Cela peut frapper tous les départements ;
- les risques sanitaires : vous êtes habitués au terme pandémies ;
- canicules. Très important. Pour votre information, une déclinaison du Plan ORSEC sera créée sur les vagues de chaleur. Elle n'existait pas auparavant. Mes équipes, au niveau du SIDPC, sont en train d'y travailler pour le département des Yvelines. Vous avez vu le coup de chaud d'il y a une dizaine de jours. Météo-France est plutôt allant pour ce qui est un été très chaud, très sec. Nous nous devons d'être prêts. Nous le savons, en 2003 le pays a énormément souffert. Depuis, beaucoup de progrès ont été faits en la matière. Là, c'est très bien, nous aurons un dispositif « vague de chaleur » adapté au département des Yvelines. Dans le sud des Yvelines, il ne fait pas toujours la même température que dans les zones très urbaines du nord. Ce sera quelque chose de bien calibré ;
- Ces risques sont identifiés dans le cadre de recensements des risques effectués au niveau départemental, zonal ou maritime.

Je vous parlais des PPI. Je ne rentrerai pas trop dans le détail du PPI parce que j'y reviendrai tout à l'heure. Je ne rentre pas dans la slide. Il peut quand même être intéressant que vous sachiez, pour votre culture personnelle et pour briller en société, que les PPI sont réalisés pour faire face à un risque, lié à des installations fixes, pouvant avoir des conséquences sur la population. Sont concernées :

- les installations nucléaires ;
- les usines chimiques, pétrolières, installations classées dites « Seveso » ;
- les stockages souterrains de gaz. Cela parle à notre département et, notamment, la ville de Beynes ;
- les « grands barrages ». Nous n'en avons pas dans les Yvelines, si je ne me trompe pas ;
- les infrastructures liées au transport des matières dangereuses ;
- les laboratoires utilisant des micro-organismes hautement pathogènes. Le Préfet peut, également, élaborer un PPI pour prendre en compte la situation particulière d'un site même s'il n'atteint pas les seuils définis réglementairement.

Page 13, pour vous détailler un peu le processus pour mettre en place une disposition spécifique. - En haut de la slide 13, vous voyez un barrage. Comment mettons-nous en place une disposition spécifique ? Nous faisons, déjà, une analyse de risques fondamentale avec la connaissance de l'aléa, les phénomènes possibles, leurs effets, les zones d'impact concernées, l'identification des enjeux - c'est fondamental : la DRIEAT fait des choses à son niveau - les communes, les populations concernées, les infrastructures et établissements particuliers menacés. Exemple tout bête : y a-t-il des écoles, des collèges, des lycées à côté d'une usine Seveso ? Y a-t-il un CHU à côté d'une usine Seveso ? Ces choses doivent apparaître dans le paysage quand nous faisons l'analyse de risques.

C'est bien beau d'avoir fait une analyse de risques mais si nous ne sommes pas capables de mettre en place une réponse opérationnelle, l'analyse de risques ne sert à rien. C'est le choix des stratégies de protection des populations et de l'intervention, confinement ou évacuation. Le confinement est à la mode ces derniers temps et il faut avouer que, parfois, c'est très utile sur des événements graves comme tout à l'heure.

Décliner la stratégie : définition des objectifs et de leur mise en œuvre.

Déclinaison des missions.

Répartition entre les acteurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure que tout le monde ne se marche pas sur les pieds en mode gestion de crise. Les pompiers font leur métier de pompiers ; les gendarmes et les policiers font leur métier de sécurité publique. Des associations sont là pour la sécurité civile. Le Préfet est dans son rôle ainsi que le Maire. Tout cela doit bien s'ancrer et ne pas se marcher sur les pieds sinon nous ne nous en sortons pas.

Ensuite, chaque acteur doit intégrer, dans sa propre organisation, les missions qui lui sont confiées.

9. Garantir la pérennité du dispositif : les exercices et le retour d'expérience

Pour finir, je ne vous abrutirai pas avec cela mais, pour garantir une pérennité des dispositifs que je viens de vous présenter, deux choses sont très importantes. Nous en faisons une plutôt bien en France, ces dernières années : les exercices. La slide 14 s'affiche. Un énorme progrès a été fait pour les exercices dans le pays, il faut le dire. Il y a un grand professionnalisme de tous les services de l'Etat : je le vois dans les Yvelines. En revanche, quelque chose est, parfois, un peu mal faite au niveau national ou ailleurs : le retour d'expérience ou RETEX.

Parfois, nous montons un exercice. Le scénario est super. Nous nous amusons bien pendant l'exercice. Mais, derrière, lors du RETEX nous cochons des cases : « ok, oui c'était super. Ok, cela non ». Derrière, nous n'en tirons aucun enseignement. Par exemple, nous avons fait un exercice sur le site d'assainissement des eaux usées à Achères. Nous en avons tiré un RETEX très intéressant, service par service. J'ai demandé, sous l'autorité du Préfet, que nous prenions cela en compte derrière : que ce ne soit pas un RETEX qui reste figé. Quand nous ferons un exercice de plus haute ampleur - nous l'espérons l'an prochain - sur ce site, nous testerons ce qui était écrit dans le RETEX. Si nous nous rendons compte que cela n'a pas été pris au bon niveau, que ce soit par l'exploitant, par les services de l'Etat, problématique du RETEX : nous nous sommes loupés et nous faisons des exercices pour rien, même si le jour J cela entraîne, quand même, la mise en place. Derrière, il faut en tirer des process.

Voilà un peu comment je vois les exercices et les RETEX. J'insiste là-dessus. Si vous en faites en interne, au niveau de vos sites industriels, de vos communes, si vous avez envie de jouer les PCS, de vous entraîner, de vous acculturer, de faire jouer vos administrés : faites un RETEX de qualité ! Ne faites pas un truc de 250 pages qui ne sera pas lu et qui restera dans un tiroir. Faites du pratico-pratique, du recto-verso, des fiches de procédures et, derrière, quand nous sommes en mode stress car, en exercice, nous sommes un peu moins stressés que dans la vraie vie et dans la vraie crise, nous avons de bonnes procédures. J'y reviendrai tout à l'heure quand je vous présenterai les PPI. Nous traçons tout pour que chaque service sache ce qu'il a à faire derrière.

La planification, l'analyse du risque, l'analyse de la situation et l'aboutissement d'un exercice et d'un RETEX c'est : quels sont les objectifs en fonction de la stratégie retenue ? Quelles sont les actions à réaliser pour chaque objectif ? Qui réalise ces actions ? Chacun doit savoir ce qu'il a à faire lors d'une crise réelle ou d'un exercice.

Ainsi, même si les événements sont rarement conformes au scénario envisagé, ou joué, les acteurs ont acquis un savoir-faire et, encore plus important que celui-ci, les réflexes leur permettant de s'adapter à la situation inédite.

Chaque mise en œuvre du dispositif ORSEC - que ce soit un exercice ou une situation réelle - doit donner lieu au RETEX. Les enseignements et le plan d'actions qui en sont issus permettent de faire évoluer le dispositif et de garantir la mobilisation des acteurs.

Juste en-dessous, le schéma vous résume parfaitement cela. Si vous voulez en savoir plus, je vous ai mis la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, très intéressante en la matière.

Pour terminer, pour faire face à une situation difficile il faut anticiper pour réagir, se préparer pour agir. Tels sont les éléments clés pour être prêts. C'est comme cela que je le vois. Peut-être que je me trompe mais nous sommes quand même en phase avec la Direction de la Sécurité civile. Les pouvoirs publics se préparent au travers de cet ORSEC. La sécurité civile est l'affaire de tous.

Un petit slogan « et vous, êtes-vous prêt ? » Je vais poser la question : est-ce que tout le monde est prêt autour de la table ? Non. Plus sérieusement, il est très important de connaître les risques auxquels nous pouvons être confrontés, les interlocuteurs en cas de situation d'urgence et son propre rôle dans le dispositif ORSEC.

« Avez-vous préparé votre organisation, informé, formé votre personnel, vos administrés, votre famille, réalisé des exercices ? » C'est un petit peu la dernière slide qui résume tout ce que je vous ai dit depuis une bonne vingtaine de minutes. J'en ai terminé. Je ne sais pas si nous pouvons répondre à une ou deux questions avant de donner la parole à Madame SALIN. Sur ORSEC, j'ai essayé d'être assez pédagogique afin que vous compreniez les enjeux. Tout à l'heure, j'irai sur une déclinaison du Plan ORSEC : le Plan particulier d'Intervention.

Louis LOUCHE - Des questions dans le chatt. Nous passons d'abord par Madame MUGUERRA avant Madame SALIN afin de parler, plus précisément, des POI. Nous avons une question. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas : nous avons le temps d'en récupérer quelques-unes.

« En cas de déclenchement ORSEC, quel est l'interlocuteur du citoyen lambda ? Existe-t-il un numéro d'appel dédié centralisant les appels, qui puisse répondre au citoyen ? »

Matthieu PIANEZZE - Si nous sommes à l'échelle d'une commune, la mairie se mettra en mode gestion de crise et sera l'interlocuteur de ses administrés, au plus près. Après, il peut y avoir un contact avec les forces qui viendront au contact : les pompiers, la police ou la gendarmerie. En tout cas, l'interlocuteur du citoyen lambda c'est vraiment le Maire de sa commune.

Marielle MUGUERRA - Si je peux me permettre de compléter. C'est si nous voulons vraiment poser des questions. Mais pour se tenir informés sans saturer les réseaux téléphoniques et laisser les services agir, une des solutions - si cela dépasse l'échelle communale - c'est d'écouter France Bleu. Des conventions sont passées avec les radios locales pour transmettre les informations. En cas d'évènement, France Bleu interrompt sa diffusion habituelle et passe en mode transmission de mode crise.

Matthieu PIANEZZE - Tout à fait. Pour le cas de la ville de Beynes et du PPI de Storengy, lors de la réunion publique du mois de mars, il a été clairement dit que France Bleu passait en mode crise absolue, coupait tous ses programmes et était capable de donner de l'information en instantané au citoyen qui n'appellera pas la mairie en permanence. Sur le déclenchement d'alerte, le maire doit avoir un contact avec la mairie. Une fois que la crise est en cours, cela risque de saturer les appels à la mairie alors que nous pouvons avoir des moyens de communication existants très faciles d'usage, surtout au 21^{ème} siècle. C'est une très bonne chose. Plusieurs départements ont des conventions comme cela avec France Bleu.

Louis LOUCHE - Merci pour cette réponse. Pas d'autre question dans le chatt entre temps. Je vous propose de passer.

Gérard DEROUIN - Juste un point par rapport à ce qui vient d'être dit sur le volet communal. C'est simplement une recommandation par expérience. La dernière fois où je suis intervenu pour mettre une cellule de crise en place, il a fallu, en gros, une petite heure pour que la cellule de crise communale soit vraiment en place, totalement constituée et opérationnelle. C'est beaucoup trop. Les communes doivent avoir, en permanence, le kit de procédures : des jeux de plans, des cartographies à jour, des fiches téléphone des personnes référentes à jour. Derrière le maire, il faut une personne ou deux à la mairie - un administratif et un technique - qui soient toujours, toujours, en capacité de réagir très, très vite et de tenir la boîte à outils tout le temps à jour : une fois par mois, peut-être, revisiter les numéros de téléphone, voir si les personnes n'ont pas changé de poste. Cela paraît très scolaire mais je peux vous garantir que le jour où la crise est déclenchée il est quand même pratique d'avoir cette boîte à outils sous la main, qu'elle soit facile à mettre en place dans une salle dédiée, avec un tableau pour écrire. Ce que je dis est très scolaire mais quand cela se passe, c'est comme cela que cela se passe. Il faut toujours avoir à l'esprit que la crise peut être dans une heure, une demi-heure ou demain, ou après-demain. C'est simplement une recommandation. Encore une fois, c'est du vécu.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au sujet suivant. C'est Madame SALIN ?

II. Le Plan d'Opération interne : retour d'expérience d'un industriel

Par Marielle MUGUERRA, Adjointe à la cheffe de l'Unité départementale des Yvelines de la DRIEAT

Aliénor SALIN, Chef de l'établissement TOTAL de Gargenville

Marielle MUGUERRA - Je vais commencer. Avant de laisser la parole à Madame SALIN pour vous présenter le POI TOTAL, avec un regard terrain pratique.

Je voulais préciser le cadre réglementaire pour les plans d'Opération interne.

1. Introduction

a. Le POI, qui est concerné ?

Je vais commencer par rappeler que, bien évidemment, les plans d'urgence type POI, pour les établissements industriels sont la dernière réponse de l'exploitant, après toutes les mesures déjà mises en place à l'intérieur pour prévenir le risque. Il peut arriver - personne ne le souhaite - qu'il y ait des défaillances en chaîne, pour une raison ou une autre ; qu'il se passe quelque chose. Dans ce cas-là, il faudra activer le POI. Il faut bien rappeler que, en amont de ce Plan d'Urgence, un nombre important de mesures sont prises en interne, par l'exploitant et suivies par leur plan de gestion de la sécurité. Tout un tas de procédures et un état d'esprit qui font que la sécurité est au cœur des préoccupations des industriels.

Qui est concerné par les POI, parmi les industriels ? Les Seveso seuil haut. Nous en avons six dans le département : les deux stockages gaziers Storengy qui sont, maintenant, Seveso seuil haut. La plaquette est un peu décalée par rapport aux modifications de nomenclature. Deux dépôts pétroliers : Total à Gargenville (Madame SALIN nous en parlera) et la Raffinerie du Midi à Coignières. L'installation de SARP de traitements de déchets dangereux sur le port de Limay. La station d'épuration d'Achères du SIAAP.

Certains autres exploitants d'installations classées peuvent avoir un POI prescrit au cas par cas, « à la main » et non fixé réglementairement de manière nationale, en lien avec les services d'incendie et de secours. Cela correspond, dans le département des Yvelines à une trentaine d'installation, notamment un certain nombre d'entrepôts, des sites gaziers mais pas de gaz naturel, de gaz industriel et certains types d'industries comme les aciéries. La liste n'est pas exhaustive.

Voilà qui est concerné : une trentaine d'établissement du département.

b. Le POI, pour quoi faire ?

Comme nous l'avons dit depuis le début de cette matinée, pour que tout soit prêt, rodé, que l'exploitant sache réagir, soit organisé en cas de sinistre pour limiter les effets et les dommages vers l'extérieur, aussi vers l'intérieur mais c'est son sujet. En termes de sécurité publique c'est de veiller à ce que les effets de l'évènement ne sortent pas, ou le moins possible, pour limiter l'impact. Ce plan définit l'organisation dont les moyens d'alerte. Evidemment, l'exploitant qui déclenche son POI doit nous (Inspection des Installations classées et Préfecture) prévenir immédiatement.

Le Plan définit également les méthodes d'intervention adaptées aux risques présentés et les moyens d'intervention. J'insiste sur le fait que l'exploitant peut choisir de faire appel aux secours publics. Ce n'est pas parce que les pompiers arrivent sur un site industriel que nous sommes déjà passés en évènement au-delà du POI. Un certain nombre d'exploitants font appel aux moyens de secours publics. C'est prévu. C'est cadré. Ce n'est pas parce que vous voyez débarquer plein de camions rouges que c'est forcément le stade « ultime » des plans d'urgence.

c. Le POI : quand ?

En termes de calendrier, deux choses :

- la périodicité de révision des documents ;
- la périodicité d'exercice.

Pour les six sites Seveso seuil haut du département, la réglementation fixe une obligation d'exercice annuelle. Un certain nombre d'installations font des exercices à fréquence plus élevée. Et une révision triennale en fonction de l'évolution des installations le cas échéant mais aussi pour tenir compte des retours d'expérience de ces exercices. Peut-être que quelque chose ne s'est pas passé exactement comme le plan le prévoyait : voir comment améliorer le POI pour coller au plus près à la réalité des choses, pour être le plus efficace possible.

Pour les autres établissements, ceux qui ont un POI prescrit individuellement et qui présentent un niveau de risques moins élevé, s'ils ne relèvent pas de la réglementation Seveso seuil haut : l'exercice est triennal et la mise à jour est à faire, si nécessaire, en cas d'évolution des installations.

C'était juste une toute petite introduction au POI pour permettre, à Madame SALIN, d'apporter ses éléments plus pratiques et plus concrets par rapport à son établissement.

2. Retour d'expérience d'un industriel

Aliénor SALIN - Merci beaucoup. Bonjour. Je vais vous parler de l'Etablissement TotalEnergies de Gargenville, dans sa globalité pour rappeler le contexte et le contexte un peu particulier dans lequel nous sommes. Ensuite, je vous parlerai de notre POI.

a. *Présentation de l'Etablissement*

Vue générale du site

C'est la photo satellite de l'Etablissement. Nous avons 102 ha en propriété. Comme dit précédemment, nous sommes une ICPE de type Seveso III seuil haut, le seuil le plus élevé. Nous sommes une ancienne raffinerie : l'historique vient après. Aujourd'hui, vous avez un parc de stockage encore assez important. Nous avons des installations de type traitement des eaux résiduelles : c'est une installation typique de raffinerie. Une zone de chargement camions désormais à l'arrêt. Une salle de contrôle permettant d'opérer l'installation à distance avec des opérateurs TotalEnergies postés en 3/8 et en permanence : au moins trois personnels Total sur l'usine et un personnel de gardiennage supplémentaire en entreprise extérieure.

L'historique de l'Etablissement

Nous étions, au démarrage, une raffinerie construite en 1968. Une raffinerie assez simple qui permettait d'alimenter la centrale EDF de Porcheville, ainsi que la cimenterie. En 1973, une unité de fabrication de carburéacteur pour l'aviation a été créée. Ensuite, une construction de stockage de propane a été construite et exploitée, puis arrêtée 30 ans plus tard. Nous avons toujours une cavité en-dessous de l'usine qui n'est plus exploitée. Les faits marquants récents de l'usine : le pipeline d'hydrocarbures - du Havre à Grandpuits en Seine-et-Marne pour alimenter la raffinerie TotalEnergie de Grandpuits en pétrole - a fui à deux reprises (2014 et 2019). Cela a conduit, le 24 septembre 2020 à annoncer une restructuration de l'Etablissement : Etablissement de Gargenville et de la raffinerie de Grandpuits. Cela a fait quelques news dans les médias : je peux en parler un peu après.

Les activités du site jusqu'en mars 2021

Les activités du site que nous avons jusqu'au mois de mars de cette année. Nous gérons ce fameux pipeline opéré depuis la salle de contrôle de l'Établissement de Gargenville. Nous fabriquons du carburant pour l'aviation à base de carburant fossile. Nous alimentons, grâce à nos réseaux de pipelines - en dehors du PLIF nous avons des connexions avec d'autres pipelines - les aéroports de Roissy et d'Orly et, par camions ou wagons, de plus petits aéroports. Enfin, nous avons une activité de dépôt : stockage, réception, expédition de produits semi-finis, finis nous permettant d'alimenter en jet les métiers de l'aviation, en gasoil moteur, en fuel domestique une partie de la région et en essence également. Enfin, nous avons une activité de stockage stratégique (le Stockage pour la SAGESS) qui permet de garantir un certain stock de produits pétroliers en France.

L'environnement

Notre environnement est assez urbain. Nous avons un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) instauré suite à l'accident d'AZF de 2001. Notre PPRT a été validé en 2012. Il est assez large parce que, à l'époque, en 2012, nous stockions encore du pétrole brut sur l'usine. Le pétrole brut est un produit générant des cercles de danger très grands. Aujourd'hui, nous ne stockons plus ce pétrole brut mais le PPRT n'a pas changé. Nous sommes sur un cercle très large. Nous voyons qu'il remonte assez haut sur Issou et sur Porcheville. Nous avons un PPI avec une sirène PPI qui alertera la population en cas d'accident qui déborderait de l'enceinte de l'usine. Nous avons l'obligation de remettre une étude de danger à la DRIEAT tous les cinq ans. La prochaine étude de danger de l'usine sera remise l'année prochaine. Nous sommes déjà en train d'y travailler.

Nous avons un POI dont nous parlerons un peu après. Il est mis à jour régulièrement. Nous avons fait une grosse mise à jour en 2018. Régulièrement, nous faisons des exercices POI (au moins 4 par an) internes à l'usine. Un est réalisé systématiquement avec la DRIEAT qui est présente. Nous faisons de gros RETEX à chaque POI. Personnellement, cela ne m'amuse pas trop de faire des POI car c'est toujours un moment qui mobilise beaucoup d'équipes, très consommateur en temps et avec toujours, derrière, un RETEX qui nous permet de nous améliorer. Nous prenons ces exercices très au sérieux et nous y mettons beaucoup d'énergie.

En 2018, nous avons mis en place un Plan d'Urgence fluviale nous permettant d'anticiper les gestes à réaliser en cas de pollution en Seine : le site longe la Seine.

b. Transformation du site

Transformer les sites de Grandpuits et Gargenville

Nous sommes sur une grande transition. Vous avez déjà, peut-être, entendu parler du changement de nom du Groupe Total. Il est devenu la Compagnie TotalEnergies.

La Compagnie a décidé d'investir un peu plus de 500 millions d'euros dans la transformation des sites de la raffinerie de Grandpuits en Seine-et-Marne et de l'Etablissement pétrolier de Gargenville pour environ 32 millions d'euros. C'est pour cela que nous ne parlerons plus d'Etablissement pétrolier de Gargenville mais de l'Etablissement TotalEnergies car nous allons diversifier notre activité.

Dans cette diversification, sur ces deux usines nous développerons une activité issue de biomasse et d'économie circulaire. Nous produisons, en particulier, sur la raffinerie de Grandpuits, 150 000 tonnes par an de biojet - ou SAF - soit le carburant pour les avions à base de biomasse. Tout ce biojet reviendra à Gargenville par fer. Nous l'expédierons vers les aéroports. Comme je l'expliquais, nous sommes interconnectés avec les aéroports de Roissy et d'Orly. Nous continuerons à les alimenter mais avec, cette fois-ci, du biojet mélangé avec du jet fossile.

La raffinerie de Grandpuits a arrêté de traiter du pétrole brut cette année, au mois de mars. Ils arrêteront bientôt de stocker du produit pétrolier. Nous continuerons à en stocker à Gargenville parce que le biojet ne se met pas à 100 % dans les avions. Il faut encore le mélanger avec du jet issu de pétrole fossile. Nous ferons donc ce mélange pour l'expédier vers les aéroports.

C'est une transformation qui se fait sans aucun licenciement, avec un accompagnement des sous-traitants. C'est le volet social de la transformation.

Projet de ferme photovoltaïque à Gargenville

En plus de la réception de biojet, nous sommes en train de construire, à Gargenville, une grande ferme photovoltaïque qui contribue à l'objectif du Groupe de produire 35 GigaWatt d'électricité d'origine renouvelable d'ici quatre ans.

La production de cette ferme sera de 24 MégaWatt « crête ». Cela veut dire que, entre la ferme de Grandpuits (qui construira une ferme photovoltaïque) et Gargenville nous aurons la plus grande ferme d'Ile-de-France. Celle de Gargenville est l'équivalent de la consommation électrique de 14 000 personnes.

Actuellement, nous plantons les pieux de cette ferme : 8 000 pieux à terme. Nous informons très régulièrement les maires des communes avoisinantes en cas de nuisances sonores, de plaintes de riverains afin de les informer de l'avancée des travaux.

C'est un petit plan de la ferme pour vous dire qu'elle est vraiment à l'intérieur de l'usine. Elle sera un peu partout par rapport à notre parc de stockage existant.

Les autres activités du site à venir

Les autres activités du site que nous maintiendrons ou qui seront nouvelles sont les suivantes. Nous poursuivons une activité de stockage pour la SAGESS. Nous stockerons moins de types de produits : nous ne stockerons plus d'essence sur l'usine. Ce qui veut dire que, en termes de cercles de danger, nous les réduisons encore. Ce sera reflété dans notre étude de danger de 2022 parce que les essences provoquent des risques d'explosion que ne provoquent le jet pour l'aviation ou le gas-oil.

Ensuite, nous produisons ce mélange de biojet et de jet fossile qui nous permettra d'alimenter les aéroports.

Nous ferons évoluer notre lutte incendie. Nous l'automatiserons parce que le Plan s'accompagne d'une prévision de réduction du personnel sur l'usine. Comme nous avons moins d'activité, côté pétrole, nous réduisons aussi le personnel TotalEnergies. Pour cela, nous automatiserons notre lutte incendie : j'en parlerai un peu après. Pour tous nos scénarios de feux de bacs ou de cuvettes, notre lutte incendie est déjà autonome. Nous avons toutes les installations pour éteindre seuls tous nos feux de bacs. Nous ne ferions appel au SDIS que si nous étions sur un évènement avec plusieurs bacs en même temps, ou bien un évènement qui déborderait du site. Normalement, tous nos scénarios sont maîtrisés en interne. En revanche, ils ne sont pas automatisés. Nous avons besoin de nos trois personnes qui sont là en permanence pour tourner quelques vannes, ou disposer quelques circuits. Notre objectif est que, d'ici à 2023, toute cette installation soit automatisée et que, depuis la salle de contrôle, nous puissions déclencher tous les scénarios de lutte incendie.

Enfin, nous étudions également d'autres activités à l'échelle de la Compagnie : installer des batteries de stockage d'électricité, au niveau de l'usine. C'est une activité que TotalEnergies développe beaucoup en ce moment. Nous avons même eu une réunion hier, à la mairie de Gargenville, pour parler de l'installation d'un biométhaniseur sur notre espace : aurions-nous la possibilité, la place, l'analyse de risques qui va bien ? Nous voyons pour redonner de l'activité au foncier que nous possédons ici.

Plan des installations : horizon 2024

La photo suivante c'est l'usine telle qu'elle sera à l'horizon 2024, avec des panneaux photovoltaïques sur toutes les aires cerclées de violet. Les bacs cerclés en couleur sont les bacs que nous conserverons en stockage d'hydrocarbures ou de biocarburant. De l'espace va aussi se libérer car nous avons des activités qui sont arrêtées comme l'activité camions en rectangle bleu en bas à droite. L'activité de chargement camions s'est arrêtée : l'espace est disponible aujourd'hui pour l'installation de nouvelles activités. Nous avons aussi de l'espace, en bas à gauche, pour lequel nous cherchons des porteurs de projets. Ce sont des espaces à proximité de la route, pratiques pour de l'installation industrielle.

Comme je le disais, nous avons fait des travaux majeurs en 2018-2019 pour être complètement autonomes et compléter les moyens déjà présents.

Sur la photo, vous voyez une petite boîte (sur la gauche) : c'est un déversoir. Cela veut dire que, en cas d'incendie, nous avons des boîtes comme cela disposées sur toutes nos cuvettes. Elles permettent d'envoyer de la mousse pour éteindre un feu de cuvettes. Nous avons la même chose sur les bacs. En haut des bacs, nous avons des couronnes qui permettent d'éteindre un feu de bac avec de la mousse.

Nous avons également des couronnes de refroidissement sur tous les bacs. Si un bac est en feu, nous refroidirons les bacs autour par de l'eau dans les couronnes pour éviter tout effet domino.

Tous ces moyens sont mis en action sans intervention des secours extérieurs.

Toutes les semaines, tous les mercredis matins, nous testons un scénario : un feu de cuvette ou un feu de bac. Nous ne mettrons pas la mousse parce que mettre de l'émulseur c'est très compliqué à détruire ensuite en termes de traitement des eaux : pour l'environnement, ce ne sont pas des produits très agréables. Nous faisons les tests en eau. Tous les mercredis matin, nous vérifions que nos couronnes, nos déversoirs fonctionnent sur un bac.

En plus de cela, quatre fois par an nous faisons un exercice complet où nous ouvrons la cellule de crise ; nous appelons les mairies, sous-préfecture, DRIEAT en vous disant « nous sommes en train de faire un exercice. Nous le faisons pour vérifier que nos moyens de communication fonctionnent, que les numéros de téléphone sont à jour ». Et nous faisons les gestes sur le terrain, toujours sans mousse, pour contrôler que l'installation fonctionne. Parfois, le SDIS s'invite à notre exercice, plus qu'une fois par an pour voir si les RETEX ont bien été pris en compte.

Exemple de feu de cuvette

C'est un exemple de fiche du POI. Il s'agit du dernier exercice que nous avons fait : feu de cuvette du bac 32 D151. Nous voyons le 151 qui est un bac de distillats. Nous avons fait un exercice. Nous avons vérifié que toutes les vannes s'ouvraient bien, que les déversoirs et les couronnes fonctionnaient, que les bacs qui devaient être mis en refroidissement autour fonctionnaient également. L'exercice s'est bien passé et le SDIS était là ce jour-là.

Salle de contrôle de Firedos

C'est une photo de notre réseau incendie en salle de contrôle. Je disais que nous sommes en train de lancer un projet d'automatisation de notre lutte incendie. Une partie de la lutte est déjà automatisée. Sur le synoptique à gauche, nous voyons de gros boutons ronds : ce sont toutes les vannes automatisées. Sur le bas du synoptique, nous voyons d'autres boutons : ce sont nos pompes. Nous avons des pompes disposées au-dessus de la Seine : elles permettent de pomper la Seine. Ce qui est pratique c'est que notre réserve d'eau c'est la Seine : nous ne risquons pas d'être à cours d'eau d'extinction. Nous allons améliorer encore ce synoptique pour automatiser davantage de vannes pour avoir encore moins de gestes à réaliser sur le terrain. A droite, ce sont les installations nous permettant de faire le mélange eau-émulseur et de produire la mousse nécessaire pour l'extinction.

Outils en cellule de crise

Nous ouvrons la cellule de crise au moins quatre fois par an pour nous entraîner. En cellule de crise, nous avons amélioré nos outils de communication et de suivi du terrain. Nous nous sommes équipés d'un outil nous permettant de faire la situation tactique ou SITAC. Nous voyons, à partir d'une photo vu d'en haut du site, que tous nos bacs sont repérés, tout notre réseau est repéré. Comme cela, nous pouvons très facilement, mettre sur écran les moyens mis en œuvre (sens du vent, moyens supplémentaire du SDIS arrivant, les couronnes en refroidissement, les couronnes en mousse, etc.). Par exemple, en cas de PPI, si le SDIS devait prendre la main parce que l'évènement sortirait du site, tout de suite le SDIS arrive et retrouve une SITAC qu'il a l'habitude de voir (outil typique du SDIS) : il peut tout de suite prendre la main car il retrouve les mêmes symboles que d'habitude. Nous faisons très attention de bien utiliser le même langage que le SDIS pour, en cas de PPI, pouvoir passer la main facilement.

Nous avons également tout ce qui est courbe de montée en puissance pour bien nous assurer, en permanence, que les moyens que nous déployons sont compatibles avec les moyens requis par le scénario ; s'assurer que la quantité de mousse mise correspond à ce que le scénario attend. Nous avons aussi tout un protocole d'extinction, de maintien de la mousse pour s'assurer qu'il n'y a pas de reprise de feu.

Tout notre POI, nos scénarios POI ont été validés avec le SDIS qui nous a amené son expertise pour nous dire : « pour tel type de scénario, il faut tant de durée d'extinction, tant de durée de maintien en mousse pour éviter une reprise de feu », etc.

Evolutions à venir

J'en ai parlé. Il s'agit d'automatiser les vannes qui ne le sont pas aujourd'hui. A droite, c'est une photo de vanne manuelle aujourd'hui. Nous devons l'automatiser : nous mettrons les moyens nécessaires. Je l'avais un peu mentionné avant : nous sommes en train d'étudier un projet d'environ 8 millions d'euros. Les travaux devraient commencer d'ici 2022 et se terminer à l'été 2023.

Nous installerons des moyens fixes complémentaires parce que, aujourd'hui, quelques scénarios nécessitent d'amener un canon, une queue de paon, ou encore d'autres moyens mobiles. A terme, nous devrions être uniquement équipés de moyens fixes. Nous l'étudierons également.

Nous nous équiperons aussi davantage de détecteurs de fuites. Aujourd'hui, nos opérateurs ont des yeux pour lever le doute sur le terrain. A terme, nous nous équiperons davantage de détecteurs de fuites automatiques et de remontées d'alarme et de contrôle.

Tout cela nous conduira à refaire une mise à jour majeure de notre POI pour 2023, pour tenir compte de tout ce projet.

Louis LOUCHE - Merci, Madame SALIN, pour cette présentation. Pas de questions orientées POI dans le chatt. S'il n'y a pas de question, nous passons à la présentation suivante.

Marielle MUGUERRA - C'était très clair. Merci Madame SALIN. Nous pouvons passer la parole à Madame SVABEK de la Mairie de Porcheville pour présenter le Plan communal de Sauvegarde.

III. Le Plan communal de Sauvegarde : retour d'expérience d'une collectivité

Par Ludivine SVABEK, Directrice générale des Services à la Mairie de Porcheville

1. Présentation de la commune

Ludivine SVABEK - Nous avons une assez petite superficie (4,62 km²) pour un nombre d'habitants de 3 276. Nous avons aussi voulu mettre en avant des ERP dans lesquels nous avons une forte concentration d'effectifs, ce qui peut être important en gestion de crise, notamment dans un confinement ou une évacuation. Nous avons une école maternelle « Les Maronniers » avec 90 enfants ; une école primaire « Pierre et Marie Curie » avec 196 enfants ; un groupe scolaire « Nelson Mandela » avec 70 primaires et 46 maternelles ; un groupe scolaire privé « Mathurin Cordier » avec 43 élèves ; un centre de loisirs et un espace culturel regroupant 120 enfants et élèves ; un lycée professionnel « Lavoisier » avec 218 élèves et un établissement pénitencier pour mineurs de 60 places.

Sur la slide suivante, nous voyons vraiment l'ensemble des ERP concentrés sur une même zone, en bas de la carte. Nous avons simplement l'établissement pénitencier pour mineur en haut. Si à un moment quelque chose se passe, l'ensemble de nos effectifs est regroupé sur une même zone.

2. PCS

Notre Plan communal de sauvegarde a été mis en place en 2013. Nous touchons du bois : pour l'instant il n'a jamais été activé. Nous avons pris conscience que la commune pouvait être confrontée à différentes situations de crise résultant par exemple :

- d'une catastrophe naturelle (inondation) ;
- un épisode climatique (épisode neigeux intense) qui pourrait paralyser la commune ;
- accident industriel.

Pour que ce Plan communal de Sauvegarde puisse se construire et être efficace, nous avons associé différents partenaires : les services préfectoraux, le SDIS, la police nationale, nos élus, les services municipaux et l'intercommunalité. Le but était de définir les risques, les modalités d'actions et d'information, recenser les moyens disponibles et à mobiliser.

a. Risque d'inondation

Nous avons un volet sur le risque inondation. Nous sommes concernés. La zone s'étend des rives de la Seine jusqu'à la hauteur de la rue Alfred Labarrière, avec un chemin de halage : soit près de 60 pavillons concernés.

Sur le plan nous montrons la zone sur laquelle elle s'étend et tout l'impact que nous pouvons avoir sur les habitations.

b. Risques d'événements météorologiques dangereux

Nous les avons recensés. Pour la commune, ce qui nous permet d'enrichir et de préparer notre gestion de crise sur un tel événement, c'est la mise en place du Plan Canicule et Grand Froid qui est obligatoire. Tous les ans, nous faisons un rappel au niveau de la population. Nous allons sortir notre bulletin d'information dans lequel nous remettons le bulletin d'inscription. Cela a assez bien marché. Nous avons, à peu près, 60-70 personnes inscrites qui s'assurent, tous les ans, qu'elles sont bien sur notre registre.

c. Risques industriels

L'un des forts risques pour la commune c'est le risque industriel. Porcheville possède 8 installations classées dont certaines Seveso. Nous pouvons être impactés par les entreprises sur les communes voisines telle que Total sur Gargenville.

Au niveau des études de danger, il a été plutôt mis en avant :

- risque d'incendie. C'est le cas le plus récurrent ;
- risque d'explosion ;
- risques de dispersion de produits dangereux.

Les mesures de prévention qui nous ont servi d'appui : l'étude d'impact faite pour réduire les nuisances dues au fonctionnement normal de l'installation ; les études de danger pour identifier les accidents les plus dangereux pouvant survenir ; le contrôle régulier par la DRIEAT et la gestion de l'urbanisation avec toutes les règles s'imposant dans le cadre de périmètre PPRT notamment et PPI.

Le slide suivant permet de voir l'impact au niveau des entreprises sur notre commune.

Ludivine SVABEK - Le slide montre vraiment l'impact et la zone concernée par tous ces risques industriels. C'est vrai que c'est assez important pour une commune de notre taille. Nous voyons vraiment que nous sommes entourés, au niveau des habitations et de notre commune, par des risques industriels. C'est vraiment parlant avec le plan. Tout à l'heure, nous avons vu nos ERP bien au milieu de cette zone.

d. Risques de transports de matières dangereuses

Une voie de chemin de fer traverse la commune avec une possibilité de transport de matière dangereuse. Un trafic passe par la Seine et est assez élevé notamment avec le transport de matières dangereuses. Le risque est principalement autour du port de Limay.

Nous avons un risque de fuite légère par fissures, avec un risque d'épandage de produits transportés.

Le slide suivant est un plan qui montre que le transport routier passe vraiment par la RD190, au-dessus de la commune ; un chemin de fer au milieu ; la Seine en bas. Le plus important était cette carte qui montre au niveau des entreprises.

e. Exemple de gestion de crise : crise sanitaire

Nous n'avons pas eu à activer notre Plan communal de Sauvegarde depuis sa mise en place. En revanche, il nous a permis de vraiment bien gérer la crise sanitaire. Je suis partie sur cet exemple. Nous avons eu le même réflexe que pour notre Plan de Sauvegarde : faire face à quoi ? Comment faire ? Avec qui ? Par quels moyens ?

Du 17 mars 2020 au 11 mai 2020

Nous avons géré le maintien - comme toutes les communes - du service public : état civil, l'accueil en déportant le numéro du standard sur un téléphone portable. Nous avons anticipé le télétravail, même si ce n'était pas vraiment dans notre culture, au niveau de la mairie. Nous avons investi dans un serveur nous permettant de nous connecter à distance et nous avons équipé chaque responsable de service d'un ordinateur portable. Cela nous a permis de faire une continuité au niveau de notre activité.

Nous avons constitué la cellule de crise avec le Maire, les élus à l'Enfance-Jeunesse notamment quand il a fallu gérer l'accueil des enfants du personnel prioritaire, les médecins, les directeurs des écoles et des services municipaux.

Pour la communication, à chaque annonce gouvernementale ou arrêtés préfectoraux nous faisons un petit document mis sur notre site Internet et dans les boîtes aux lettres de chaque habitant qui n'avait peut-être pas accès à Internet.

Dès le mois de mars, nous avons commencé à faire des demandes d'achats pour équiper les agents d'entretien des écoles et centre de loisirs. Nous avons équipé des écoles et le périscolaire. Nous en avons profité pour anticiper les commandes, en sachant que la reprise d'activités allait se faire. Nous avons toute de suite commandé tout ce qui était plexiglas, masques même si tout était à saturation.

Nous avons commandé des masques pour la population et nous avons créé un groupe de bénévoles pour la distribution des informations à la population.

Pour tout ce qui est solidarité, le registre Plan Canicule/Grand Froid nous a énormément aidés car il met en avant les personnes isolées et dites vulnérables. Nous nous sommes basés sur cette liste et ce registre pour contacter les personnes. Il s'est enrichi d'une trentaine de personnes qui ont souhaité être inscrites et être contactées durant cette période de confinement.

Pur lutter contre l'isolement, le centre culturel a fait un grand travail sur la continuité des activités en distanciel. Cela a été énormément apprécié par les élèves du centre culturel. Nous avons aussi beaucoup aidé les médecins en leur prêtant des barnums, du matériel, une salle d'attente, etc.

L'après phase confinement

Nous en avons profité pour faire un bilan sur ce premier confinement qui était assez strict. Nous nous sommes demandé si le Plan communal de Sauvegarde était adapté à une pandémie. D'où la réflexion d'une mise en place possible d'une réserve communale de sécurité civile. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons eu un groupe de bénévoles. Nous les avons identifiés : pourquoi ne pas mettre en place cette réserve communale qui pourrait intervenir en cas de crise et acquérir un dispositif contre le risque de pénurie alimentaire, que ce soit pendant une pandémie, ou une crise pétrolière. Ce sont des pistes de réflexion actuellement au niveau de la commune.

f. Risque sécurité

Depuis tout à l'heure, nous voyons des risques « identifiés sur des zones » : risque industriel, inondations. Nous venons de voir l'adaptation de notre Plan communal par rapport à une situation à laquelle nous n'avions pas eu d'attente. L'un des risques sur lequel nous travaillons et pour lequel nous essayons d'avoir une culture très forte en interne, c'est le risque au niveau de la sécurité.

Nous mettons en avant les entraînements et les exercices de crise que nous faisons avec les écoles dans le cadre du PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs en milieu scolaire. Cela peut être en cas d'accident industriel, de gros risque de sécurité. Nous avons des exemples d'exercices :

- un exercice national avec un cas d'intrusion, le 8 décembre 2020 ;
- un exercice national avec un cas de confinement dû à un accident industriel, le 21 mai 2021 ;
- tous les ans, nous faisons trois exercices incendie.

Ces exercices nous ont permis, à chaque fois, de faire un petit bilan et de réaliser qu'il fallait peut-être travailler sur l'acquisition et la mise en place de systèmes d'alerte et de communication en interne plus opérationnels. Nous avons donc renforcé la sécurisation au niveau des écoles (barrières, bornes escamotables et autres). Nous avons renforcé les moyens de non intrusion dans les écoles avec tout ce qui est visio avant de rentrer dans l'école. Nous avons formé nos agents affectés aux écoles aux premiers secours : c'était déjà le cas mais nous l'avons fait pour tout nouvel arrivé. Nous avons mis en place des systèmes de radios sur bases dans chaque classe et une en mairie avec déclenchement par émetteur portatif. C'est-à-dire que nous avons un code couleurs. Chaque classe a un boîtier. Quand il est activé, nous avons le même en mairie : la couleur jaune veut dire que c'est un confinement, la bleu pour une évacuation et le rouge un cas d'intrusion. Cela nous permet d'avoir l'information en direct.

Sur la partie sécurité, il y a des événements et des zones sur lesquels nous nous préparons. Pour d'autres, il est plus compliqué de se préparer : tout ce qui est risque sécurité sur les manifestations communales. Je ne sais pas si nous avons le slide sur cette partie.

Ludivine SVABEK - Nous sommes sur la pandémie. Au niveau des manifestations communales, l'un de nos outils d'anticipation sur lequel nous nous basons c'est le Plan de Sécurité que nous devons transmettre à la Préfecture au préalable de toute manifestation. La déclaration de manifestation sur la voie publique est un outil très important pour nous en interne parce qu'il nous permet vraiment d'organiser, au mieux, l'évènement et la gestion de crise en cas de souci durant cet évènement.

Dans notre dossier de sécurité, nous mettons à chaque fois le plan et le descriptif de l'évènement ; l'aspect sécurité c'est-à-dire le dispositif mis en place : avons-nous des boîtes de sécurité, avons-nous bien prévu du barriérage, avons-nous un système anti-intrusion, avons-nous des blocs, si c'est dans une salle avec une concentration de personne avons-nous un agent de sécurité vérifiant les sacs. Nous mettons en place et nous décrivons notre PC de sécurité, notre cellule de crise. En fonction de la manifestation, nous savons qui est là et comment communiquer avec lui à l'instant T.

Dans un sens, la pandémie nous a permis de mettre en place un outil de visio important qui sera tout le temps dans le PC de crise, la mairie.

Nous identifions le poste de secours et les moyens en place.

Dans ce dossier, nous parlons aussi des mesures sanitaires. C'était déjà le cas avant mais elles ont été renforcées avec le port du masque, distanciation, gel hydroalcoolique. Nous mettons toute la partie administrative avec les arrêtés.

Nous transmettons ce dossier à la Préfecture, à la police nationale et au SDIS. Cela nous permet de communiquer en direct avec eux. Monsieur le sous-Préfet a insisté sur quelque chose d'un peu scolaire : dans notre PC de crise, il faut que nous soyons équipés. C'est le cas : à chaque évènement, nous avons une pochette avec le plan, un paperboard pour noter heure par heure les choses dans une salle, les moyens de communication. Nous savons comment l'équiper et comment la mettre en place et la faire fonctionner.

g. Les moyens à mettre en œuvre

Au niveau de notre Plan communal et de tout ce que nous avons analysé ces derniers temps, même s'il n'a pas été activé, nous avons pu distinguer qu'il fallait mettre en place :

- une certaine culture du risque dans la commune mais sans que cela ne devienne anxiogène ;
- peut-être même redistribution du DICRIM et la remise à jour ;
- comme ce sont de nouveaux élus pour beaucoup, comment à retravailler avec eux sur, si à un moment le Plan communal est activé, comment nous nous organisons ;
- mettre en place un Plan familial de Sûreté ;
- mettre en place la réserve communale ;
- continuer la formation que nous avons dispensée à l'ensemble des habitants : une formation aux premiers secours.

Voilà le retour d'expérience pour Porcheville.

Louis LOUCHE - Merci, Madame SVABEK.

Louis LOUCHE - Merci. Nous allons répondre à quelques questions.

Tout d'abord la question un peu repoussée tout à l'heure puisque nous allons parler des PCS. Celle de Madame Paulette FAVROU : « *quelle est la personne (ou les personnes) à contacter pour nous aider à établir le PCS ?* ». Ce sera plus les services de l'Etat que Madame SVABEK.

Mathieu PIANEZZE - Tout à fait. Merci à Madame SVABEK pour sa présentation. C'était très intéressant : une commune soumise à plein d'aléas. C'est bien d'y être préparé et, surtout, de former les nouveaux élus qui arrivent suite aux élections. La présentation du POI a été également très intéressante. Merci.

Pour la question de Madame le Maire d'une commune, elle peut s'adresser à mon service (le Service interministériel de Défense et de Protection civile). Nous avons tout ce qu'il faut en la matière pour l'accompagner dans la mise en place d'un PCS adapté aux risques, enjeux de sa commune. Il n'y a pas de difficulté à cela. Madame SVABEK l'a dit : l'importance du DICRIM pour bien faire le lien sur les risques de sa commune. Il n'y a pas de souci. Je laisserai mes coordonnées à Monsieur LOUCHE et Madame la Maire pourra me contacter, sans difficulté, avec ses équipes.

Louis LOUCHE - Merci pour cette réponse. Je ne manquerai pas de faire passer les coordonnées.

Une autre question : « *tout semble reposer sur les communes dont la taille peut, parfois, être petite. Quel est le rôle, dans ces plans de sauvegarde, de la CU GPS&O ?* »

Gérard DEROUIN - Pour ce que j'en sais, la Communauté urbaine n'a pas de rôle. L'intercommunalité n'a pas de rôle direct, règlementaire et formel dans ce domaine puisque, nous l'avons dit et répété, ces choses relèvent de la compétence des maires. En revanche, dans le cadre du caractère opérationnel d'une crise, la Communauté urbaine peut apporter des moyens. Elle peut être sollicitée en tant que partenaire car elle dispose de véhicules, d'engins lourds et donc elle peut mobiliser rapidement des moyens matériels. Mais elle n'a pas de prise directe et décisionnelle dans ce domaine. Elle fait partie des partenaires auxquels nous pouvons recourir pour régler une crise. Notamment sur le plan environnemental, la Communauté urbaine a des moyens matériels dans ce domaine : sur le plan terrassement, elle a des engins. Mais c'est tout.

Mathieu PIANEZZE - Et surtout, elle n'a pas la connaissance aussi fine que le Maire et les équipes municipales peuvent avoir des communes et des enjeux. Pour moi, ce n'est pas l'acteur le plus pertinent en la matière. Pour la dame, le monsieur ou l'association qui a posé la question, il vaut mieux se tourner également vers nous, vers les services de l'Etat au niveau du Préfet de Département sans difficulté. Nous avons toute une méthodologie et de la documentation à jour pour aider les communes. Nous le savons, les plus petites communes ont peu de moyens humains et financiers. Ce n'est pas toujours très simple. Les services de l'Etat sont là pour vous accompagner sans faute.

Louis LOUCHE - Merci. Pas d'autre question pour le moment. Je propose de passer à la dernière présentation.

Gérard DEROUIN - Pour revenir à l'intercommunalité - puisque la question a été posée - la Communauté urbaine a des compétences à travers le Plan Climat puisqu'elle a l'obligation de mettre en place un Plan Climat. Par définition, le Plan Climat rassemble beaucoup d'informations. Cela pourrait être un élément utile dans le cas d'une crise, notamment pour les services de la Préfecture, plus en amont pour recueillir des informations et collationner un certain nombre de choses, pour agréger des données. Je pense que c'est peut-être un élément nouveau qui pourrait être regardé par le site PC notamment.

Mathieu PIANEZZE - Très bien. Merci, Monsieur le sous-Préfet. Après ces présentations intéressantes puisque nous avons vu l'aspect POI, l'aspect Plan communal de Sauvegarde, nous allons passer à la dernière présentation sur le PPI.

IV. Le Plan d'Opération interne : retour d'expérience d'un industriel

Par Matthieu PIANEZZE, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) des Yvelines.

Matthieu PIANEZZE - Monsieur LOUCHE, je vous demanderai d'aller directement en page 4.

1. Malgré toutes les mesures de prévention, le risque zéro n'existe pas

Il est très intéressant de finir par cela parce que nous pouvons voir l'imbrication entre POI, PCS et PPI. Pour attaquer sur cette déclinaison ORSEC PPI, je vous ai mis quelques catastrophes, rares heureusement mais majeures. Elles sont là pour nous rappeler que le risque zéro n'existe pas.

En France, dans le Var - assez connu dans les livres d'histoire - le barrage de Malpasset avait cédé : 423 victimes, quasiment 1 000 immeubles détruits ou sinistrés. Je crois qu'il y en a eu une aussi, plus récemment au Brésil avec des dégâts colossaux.

En 1966, la raffinerie de Feyzin dans le Rhône où deux sphères de gaz avaient explosé : 20 morts, 84 blessés.

Dans le Rhône toujours - c'est une zone très industrielle dans le pays - un incendie et une explosion dans un port.

L'usine chimique de Château-Renault, en Indre-et-Loire : 200 000 personnes privées d'eau et une pollution de la Loire.

Enfin, le paroxysme : l'usine AZF à Toulouse. Souvenons-nous, quand même, de 31 morts, 2 200 blessés dont 300 graves, et le chiffre énorme de 27 000 logements endommagés.

Le PPI est la réponse anticipée pour gérer les conséquences sur la population d'un accident survenant sur un site présentant des risques

Suite à tous ces événements, encore rares, qui peuvent faire de nombreuses victimes, le PPI est la réponse anticipée pour gérer les conséquences sur la population d'un accident survenant sur un site présentant des risques.

Je l'ai un peu dit tout à l'heure : je ne vais pas rentrer dans les détails. Vous voyez, juste en-dessous, tous les sites qui peuvent être concernés par la mise en place d'un PPI : nucléaire, chimique, stockage, barrage, transport de matières dangereuses et laboratoires.

2. Le Plan particulier d'Intervention pour affronter l'accident

a. Le P.P.I. est élaboré par le Préfet qui prépare, selon les risques identifiés, les mesures de protection, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs concernés

Nous sommes clairs, la crise commence à prendre une ampleur assez colossale et nous activons le PPI qui est élaboré - j'insiste - par le Préfet. Il y a un rôle fondamental de l'exploitant, qui nous a présenté, tout à l'heure, son POI. Mais, comme cela a été très bien dit, une fois que cela déborde et que ce n'est plus gérable en interne et que les conséquences partent sur une ou plusieurs communes, voire plus, l'exploitant « générateur » du risque qui, en plus des mesures de maîtrise des risques, organise un dispositif interne de lutte contre le sinistre (POI). Le P.P.I. précise ses obligations en matière d'alerte et d'information des autorités : c'est fondamental. S'il se passe un événement qui commence à déborder et que l'exploitant n'est pas capable de prévenir les services de l'Etat, nous courons droit à la catastrophe pour éviter de cacher la chose. Il ne faut surtout pas agir comme cela. Il faut prévenir les autorités ; prendre les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident. Parfois, la cinétique est très, très rapide. C'est ce qui incite, dans certains scénarios que nous prévoyons dans les PPI, à être sur celui du pire. Derrière, cela permet d'avoir de bons réflexes en la matière. Derrière, alerte des populations voisines, interruption de la circulation sur les infrastructures de transport. Nous pouvons, tout d'un coup, couper le RER, l'accès aux véhicules sur les autoroutes en voisinage du site.

Il faut y associer l'ensemble des services d'urgence et de l'Etat, (sapeurs pompiers, Samu, forces de l'ordre, préfectures, services de contrôle des installations, etc.) qui mettent œuvre les mesures d'information, de protection, de sauvegarde, de secours aux populations et de lutte contre le sinistre.

Les communes. Je ne reviendrai pas dessus. Cela a été très bien présenté juste avant avec les plans communaux de Sauvegarde.

Les médias - je l'ai dit tout à l'heure - seront très, très rapidement mobilisés pour garantir votre information. Cela dépend lesquels. Nous pouvons mettre un bémol sur cette phrase. En tout cas, nous le savons, ils sont capables de se projeter (BFM TV ou CNEWS) et être en 10 mn sur le site.

Les associations de secouristes qui apporteront, parfois, un très précieux concours.

Les exploitants de réseaux : transport, énergie, télécommunication. Il est fondamental d'identifier vite les impacts dans la zone.

L'éducation nationale pour qui, de base, la gestion de crise n'était pas trop dans sa culture. Depuis une bonne quinzaine d'années, il y a une vraie montée en puissance en la matière. Chaque école, maintenant, doit être capable d'assurer la formation de ses enseignants et la mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) dans chaque établissement scolaire pour assurer la sécurité des enfants. Les PPMS sont très importants. Nous l'avons vu avant-hier avec les écoles touchées par la montée des eaux dans le nord-est du département.

b. La répartition des rôles

Comme tout à l'heure, la slide est coupée. Il y a la 8 et la 9 : vous le verrez mieux quand nous vous donnerons le document. Il s'agit de la répartition des rôles. Je trouve que ce schéma est très bien fait avec le rôle du Préfet, le rôle du Maire, le rôle de l'exploitant, les médias, l'école, l'évacuation, les centres d'hébergement si besoin. Nous voyons que, autour de la table - en haut à droite de la page 8 - tout le monde est réuni autour du Préfet pour prendre les bonnes décisions. Le PPI est fondamental pour cela. C'est pour cela que nous avons mis, avec la signature de Monsieur le Préfet, celle de Beynes Storengy. Nous sommes vraiment sur un degré de granularité très fin. L'exploitant sait ce qu'il a à faire. C'est vraiment au niveau le plus fin possible pour qu'il n'y ait pas de perte de temps avec le stress et pour éviter que la situation déborde.

Visiblement, des gens sont encore sur la slide 4, dans les commentaires. J'espère que cela avance quand même sinon je vais essayer de rendre cela agréable. De toute façon, vous aurez le Powerpoint derrière, sans difficulté.

Sur la slide 9, vous voyez l'autre partie avec le Préfet, le Maire et tout ce qui est évacuation, gymnase, écoles concernés par le PPI.

3. Comment est élaboré un Plan particulier d'Intervention ?

a. Le P.P.I. est établi à partir de scénarios d'accidents identifiés par l'exploitant et contrôlés par les services de l'Etat

C'est très important. Je pense que certains le savent. Selon les installations, plusieurs scénarios peuvent être retenus. Comme je l'ai dit, tout à l'heure, le scénario le plus défavorable délimite la zone d'application du PPI. J'insiste là-dessus : c'est bien le scénario le plus défavorable possible qui délimitera cette application auprès des communes et des populations concernées.

Les acteurs du département - nous restons bien à ce niveau - qui seront mobilisés en cas d'accident se réunissent pour préparer les mesures d'alerte fondamentales, de bouclage de la zone et de mise en place des déviations. Si je reprends l'exemple de Beynes c'est en zone gendarmerie donc, la gendarmerie, sur le PPI que nous avons mis à la signature du Préfet, a des routes à boucler en cas d'activation du PPI : c'est clairement établi. La gendarmerie des Yvelines sait parfaitement ce qu'elle a à faire. Protection de la population, lutte contre le sinistre, information et de communication, préparation - en anticipation - de la phase post-accidentelle.

Les scénarios d'accident pour les barrages cela peut être rupture de l'ouvrage entrée dans une vague ; les installations nucléaires, toujours très marquées par ce qui s'est passé un Ukraine à Tchernobyl avec le rejet de matières radioactives. Les autres installations : cela peut être des scénarios d'incendie, d'explosion ou rejets de produits toxiques.

Chacun des acteurs décline ensuite les mesures le concernant au sein de son organisation. A l'issue du travail d'élaboration, le PPI est soumis à la consultation des maires concernés - cela peut être quatre, cinq, six, sept maires. Pour prendre l'exemple du SIAAP, quatre communes dans le 95 et quatre dans le 78 sont concernées. Vous voyez que cela peut aussi dépasser les simples limites d'un département. A l'issue du travail, il est très important que les informations à caractère nominatif - j'insiste là-dessus car nous avons eu des questions des associations de citoyens - ne soient pas communiquées. Pourquoi ? Seules les informations à caractère nominatif (par exemple les numéros de téléphone) ou pouvant porter atteinte à la sécurité ne sont pas communiquées dans les parties du PPI public.

Après approbation du P.P.I. par le Préfet, une brochure d'information spécifique est diffusée à la population dans sa zone d'application. La communication autour de cela est très, très importante, avec des brochures faites de manière la plus explicite possible.

Juste en-dessous, le petit schéma est assez intéressant. Il vous donne bien les zones d'impact avec le site de l'installation, le premier scénario d'accident (le plus favorable), ensuite la zone sur laquelle le PPI peut déborder avec le scénario d'accident le plus défavorable.

4. Comment savoir si vous êtes concernés par un Plan particulier d'Intervention ?

C'est très important, notamment pour les associations de citoyens autour de la table.

a. Où vous renseigner ?

Tout simplement à la mairie. Normalement, elle doit être capable de mettre le PPI à disposition pour la partie publique ; la brochure d'information spécifique au PPI décrivant les consignes à appliquer par la population ; le DICRIM évoqué tout à l'heure par Madame SVABEK est très, très important. Au sein de mon service, nous sommes en train de faire un travail assez intéressant sur le DICRIM sur les communes situées dans les Yvelines. Il présente les risques majeurs dans la commune et les consignes à suivre. Je ne reviendrai pas dessus, cela a été très bien présenté, le Plan communal de Sauvegarde peut être consulté à la mairie par les administrés.

La Préfecture. Son rôle est de faire le Dossier départemental des Risques majeurs (DDRM). Il présente un recensement des risques majeurs dans le département et les consignes à appliquer. C'est entre les mains de mon service chargé de le mettre à jour tous les deux ans.

Marielle MUGUERRA - Il a été mis à jour en tout début d'année.

Matthieu PIANEZZE - En tout début d'année. Je l'ai eu à mon arrivée sur mon poste. C'est très intéressant et cela fait un panorama global des risques majeurs dans le département des Yvelines. Evidemment, les PPI du département, avec les six sites Seveso seuil haut que contiennent les Yvelines.

Les sites Internet sont bien. Celui de la Préfecture sera complètement remis à jour, rendu mode 2021 plus sexy. Une équipe y travaille. Vous pourrez y aller. Le dernier PPI signé par le Préfet sera mis sur le site. Le Ministère chargé de la Sécurité civile, le Ministère de l'Intérieur a beaucoup d'informations. Le site du Ministère de l'Ecologie ou MTE a beaucoup d'informations.

5. Si vous êtes concernés par un PPI, soyez acteur de votre sécurité

Cela peut être intéressant pour les associations connectées avec nous. Il ne faut pas tout attendre. Nous avons parfois cette tendance - ce n'est pas un reproche - de tout attendre des services de l'Etat. Chacun est acteur de sa propre sécurité.

a. Vous allez être destinataires d'une brochure d'information

Ce n'est pas une pub de Casino ou Carrefour et il ne faut pas la jeter immédiatement. L'important est de la lire attentivement et de la conserver précieusement, dans un endroit visible de votre domicile. Elle vous renseigne sur la nature des risques liés à l'installation ; les conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement en cas d'accident ; la manière dont vous serez alertés. Petite question : savez-vous quel est le signal de sirène pour une alerte PPI ? Je ne vous la donne pas tout de suite : nous verrons si j'ai des réponses. Combien de fois doit retentir le signal ? Combien de temps cela dure ? Je vous laisse répondre dans le chat. Les consignes individuelles que vous devez appliquer pour votre propre sécurité et celle de votre famille.

En cas d'accident, ne téléphonez pas pour laisser les lignes disponibles pour les secours. C'est parfois un réflexe qui n'est pas le bon. Appliquez les consignes figurant dans la brochure : c'est pour cela que vous ne devez pas la jeter et l'avoir sous la main. Comme l'a dit tout à l'heure un Monsieur : écoutez la radio sur l'une des fréquences prévues par le PPI et suivez les instructions qui vous sont données. Il y a bien une convention avec France Bleu dans les Yvelines. Surtout, très important, si vos enfants sont à l'école - si ce sont des jours de cours - n'allez pas les chercher, surtout pas : c'est un très, très mauvais réflexe. Les enseignants, *via* leur PPMS, s'occupent d'eux et doivent savoir quoi faire.

Marielle MUGUERRA - Ils les mettent en sécurité.

Matthieu PIANEZZE - En fonction du scénario, c'est très souvent le confinement qui est retenu. Maintenant, nous sommes habitués au confinement : il ne devrait plus y avoir de problème.

b. Pour être prêt à faire face, préparez un Plan familial de Mise en Sécurité (PFMS)

Cela peut être intéressant pour les familles. Le terme est un peu pompeux, je vous l'avoue. C'est pour les communes soumises à un PPI. Je ne vous liste pas mais il y a des choses très intéressantes. Avec votre famille, renseignez-vous sur les risques de la commune, déclinez les consignes en fonction de votre famille, votre mode de vie, votre environnement et constituez-vous une trousse d'urgence avec la brochure des consignes, une radio portable avec des piles, une lampe de poche, des bougies, des allumettes, des bouteilles d'eau potable - il est fondamental d'avoir cela en stock - les papiers personnels, les médicaments urgents et des couvertures de survie.

L'objectif n'est pas de faire de vous des Rambo ou des survivalistes mais d'avoir un minimum de choses, quand on n'est pas loin d'un site Seveso présentant des risques industriels et d'avoir les capacités de pouvoir réagir rapidement. Essayez d'acquiescer de bons réflexes. Appuyez-vous sur ce qui est mis en place au niveau de votre commune, c'est fondamental.

6. PPI, êtes-vous prêt ?

Pour terminer, plusieurs questions intéressantes recoupant un peu tout ce que je vous ai dit : les 8 bonnes questions à vous poser quand vous êtes concernés par la commune située sur un PPI.

Voilà pour moi. J'ai essayé de vous faire un point complet sur les plans particuliers d'intervention issus de la déclinaison ORSEC.

Marielle MUGUERRA - Pas beaucoup de succès sur la sirène.

Matthieu PIANEZZE - Personne ne m'a répondu ! Madame SVABEK ! C'est bien trois fois 1,41mn.

Ludivine SVABEK - Le temps qu'elle monte en puissance : une minute pour la pleine puissance.

Matthieu PIANEZZE - Vous n'étiez pas loin, Monsieur PARKER également. Nous sommes bien sur 3 fois 1,41 mn. Le signal de fin annonçant la sortie de crise est un signal de 30 secondes, une seule fois. Toutes ces informations doivent être au niveau de votre mairie. Vous les avez très clairement. Cela fait partie de cette acculturation du risque. Ce sont des choses que nous devons connaître. Evidemment, il y a la sirène d'entraînement du mercredi matin mais ce n'est pas sur le même format, heureusement, et la même durée. Si vous entendez à 3 heures du matin, sur une commune sous zone PPI, trois fois 1,41 mn de sirène, cela veut dire qu'il se passe quelque chose.

Marielle MUGUERRA - Nous n'avons pas répondu à deux questions par Madame DUMONT.

« Avons-nous une idée du nombre de communes dotées d'un PCS ? »

Matthieu PIANEZZE - Bonne question. Mes services ont fait un mail aux 250 communes du département des Yvelines pour leur demander où nous en étions du PCS. Nous sommes en train d'élaguer les réponses. Nous avons des retours avec des PCS de très, très grande qualité. Franchement, le travail fait a été colossal dans certaines communes. Pour d'autres, très clairement, c'est le néant.

Marielle MUGUERRA - Le deuxième point par Madame DUMONT. Elle signale que nous n'avons pas parlé du site Géorisques. Effectivement, ce site permet de connaître les différents risques présents sur la commune, que ce soit les risques naturels ou les risques technologiques. Vous pouvez vous y référer. Pour ce qui concerne les risques technologiques, je précise qu'il s'agit de toutes les installations classées soumises à autorisation ou enregistrement : celles qui présentent les risques les plus élevés. Parmi les autorisations, il y a d'abord, en termes de risques accidentels, les Seveso. Vous ne verrez pas, sur Géorisques, les installations soumises à simple déclaration dont les risques technologiques et impacts - au sens plus large - sont beaucoup plus limités.

Matthieu PIANEZZE - Un exemple concret, quand nous avons ouvert le COD du Préfet à Versailles, mardi, nous sommes allés sur Géorisques notamment pour la commune de Houilles en se disant : « il y a quand même une montée des eaux incroyable ». Nous sommes allés voir et cette commune n'est pas soumise au risque inondation. Nous étions vraiment sur un épisode pluvieux tellement au-dessus de la moyenne que cela engendrait un risque qui, de base, n'est pas dans le stock de cette commune, sur le portail Géorisques. Voilà un exemple concret. Géorisques est très bien fait. Nous nous basons là-dessus pour faire tout ce qui est DICRIM, les fiches IAL faites tous les deux ans et qui sont en signature, en ce moment, du Directeur de Cabinet (Information pour les Acquéreurs et Locataires).

Marielle MUGUERRA - Cela ne concerne que les biens situés dans les zones des PPR, que ce soit des risques naturels ou des risques technologiques. Nous ne parlons pas tout à fait du même périmètre que les biens situés dans un périmètre PPI.

Matthieu PIANEZZE - Y a-t-il d'autres questions avant de conclure cette réunion ?

Louis LOUCHE - Pas d'autres questions dans le chatt.

Marielle MUGUERRA - Une question de mise à jour des PCS.

Matthieu PIANEZZE - Bonne question de Madame SVABEK. Il n'existe pas de temporalité précise (tous les deux, trois, quatre ans). L'objectif du PCS est que ce soit un outil adapté. S'il y a des mises à jour à la marge, cela peut même être annuel. Il peut y avoir un socle de PCS qui tient plusieurs années en fonction des risques identifiés. S'il y a des mises à jour à faire, elles peuvent être annuelles. Cela peut être l'occasion, *via* des exercices de se dire : « mon PCS n'est plus forcément adapté sur tel ou tel cas de figure ». Quand une nouvelle équipe municipale arrive, de nouvelles idées peuvent arriver et des choses plus modernes et plus adaptées se mettent en œuvre. Nous ne sommes pas forcément assujettis à tous les cinq ans pour mettre à jour son PCS. C'est un document - comme je le disais sur le Plan ORSEC ou sur les PPI - adaptable qui suit l'évolution de la société et des risques. Nous n'étions pas soumis aux mêmes risques et aux mêmes catastrophes naturelles il y a peut-être 30 ans. Il y a une récurrence, ces dernières années, de vagues de chaleur, d'orages parfois méga, méga violents et très ciblés (sur une ou deux communes) pouvant mettre à mal tout le fonctionnement de la commune. C'est un document qui doit s'adapter, être dans l'ère du temps.

Louis LOUCHE - Je laisse deux, trois minutes afin de voir s'il y a des questions. Je voulais préciser que les présentations seront disponibles en ligne, après la Commission, à travers le site du S3PI Vallée de Seine comme à l'habitude. Nous avons une nouvelle question.

Matthieu PIANEZZE - Monsieur LERSTEAU : « *Le PPI prenant en compte le scénario le plus grave, la commune est-elle outillée pour élaborer le PCS ?* »

Normalement, puisque la commune participe activement à l'élaboration des PPI qui la concernent, elle doit être en mesure d'adapter son PCS pour répondre à ce scénario du pire, avec même, parfois, la possibilité de déporter le PCC de la commune sur un autre site, sur une autre commune si elle venait à être sous un scénario terrible qui aurait un impact impossible à gérer sur place. Nous avons eu le cas de figure à Saint-Martin, lors de la tempête Irma en 2019. Tout avait été soufflé au niveau des services de l'Etat. La sous-préfète n'avait plus que sa tenue. L'Etat a dû s'adapter et se réinventer en fonctionnant en mode très dégradé. Normalement, nous devons être capables, au niveau d'une commune, d'envisager le scénario le pire et nous devons être outillés pour y répondre. Fort heureusement, il n'est pas toujours le cas que nous soyons sur le scénario du pire. Touchons du bois pour que cela dure. Mais normalement oui, le PCS est calibré là-dessus.

Louis LOUCHE - Une question de Madame SVABEK. « *En cas de risques dans une commune, si elle n'a pas de PCS, que risque le Maire ? A-t-il une responsabilité juridique et non pas que morale ou organisationnelle ?* »

Matthieu PIANEZZE - Si nous prenons l'exemple d'une commune soumise au joug d'un site Seveso seuil haut et à la rédaction d'un PPI signé par le Préfet, de manière juridique les maires des communes concernées ont deux ans pour élaborer leur PCS après la signature du PPI. Si ce n'est pas fait, une responsabilité juridique peut être engagée contre le maire de la commune concernée. Par exemple, si cela arrive deux ans et trois jours après la signature du PPI et que cela n'a pas été signé, le maire est responsable de ne pas avoir tenu son engagement.

Louis LOUCHE - Merci pour cette réponse claire.

Matthieu PIANEZZE - Merci à Monsieur GIRARD de nous remercier.

Marielle MUGUERRA - C'est le Président de l'ASPI.

Conclusion

Marielle MUGUERRA - S'il n'y a pas d'autres questions, je remercie à nouveau tous les participants qui ont accepté de venir témoigner. Merci à Monsieur PIANEZZE, Mesdames SALIN et SVABEK pour leurs témoignages et leurs éléments très instructifs. Merci à vous tous d'avoir suivi ces échanges en espérant qu'ils vous ont été utiles. Nous espérons vous retrouver en présentiel à la rentrée, lors de nos prochains évènements.

Dans la continuité de cette Commission Risques, des ateliers à destination plus spécifiquement des communes, d'une part, des industriels d'autre part autour de leurs plans de secours respectifs sont en préparation. Nous pourrions entrer encore plus dans le détail, en espérant que ce soit en présentiel : ce sera peut-être plus facile.

Comme évoqué précédemment, un compte-rendu détaillé sera établi et les présentations seront rendues disponibles, en particulier pour celles qui ont été difficiles à suivre en direct. Désolée pour ces soucis techniques et encore merci à Louis pour la préparation.

Matthieu PIANEZZE - Merci à vous.